

Défense & Stratégie

Sommaire

Editorial	p 1
Réflexions sur l'Occident face à la crise :	
La dialectique des « 3 D »	
par Daniel Colard.....	p 3
L'irresponsabilité militaire des Européens	
Patrice Buffotot.....	p 11
Les politiques d'armement en Europe à travers l'exemple de l'affaire BAE Systems-EADS	
Par Hajnalka Vincze.....	p 21
Pour la création d'une université de défense en France : Un projet utopique ?	
Par Patrice Buffotot, Catherine de La Robertie et le Colonel Jérôme Pellistrandi.....	p 53

Notes de lecture

<i>- Le monde selon Obama. La politique étrangère des Etats-Unis, de Zaki Laïdi et Barack Obama et sa politique étrangère (2008-2012) de Justin Vaïsse</i>	
par Daniel Colard.....	p 69
<i>- « Deutschland einig Vaterland. Die Geschichte der Wiedervereinigung » de Andreas Rödder.</i>	
Par Jean Klein.....	p 72

EDITORIAL

L'absence de l'Europe de la défense ?

L'intervention française au Mali montre une nouvelle fois l'absence de l'Union européenne non seulement sur le terrain avec la présence d'unités militaires mais aussi sur le plan diplomatique. Ce numéro de *Défense & Stratégie* cherche à comprendre pourquoi l'Europe n'arrive pas à devenir un acteur international à part entière.

Daniel Colard étudie la crise qui touche le monde occidental pris dans la spirale des 3 D : le déclassement, le déclin et la décadence. Il montre les conséquences dangereuses du changement de statut de l'Occident pour le système international. Il souligne notamment le danger de la disparition de l'ordre international « occidental » qui, si on n'y prend pas garde, peut déboucher sur un chaos à l'échelle planétaire. Pour lui, l'Europe doit jouer un rôle dans la reconstruction de ce nouvel ordre international si elle entend conserver encore une certaine influence dans le monde.

Il ne semble pas que l'Europe en prenne le chemin. En effet, les Etats membres de l'Union européenne n'investissent plus dans la défense depuis des années, au point que l'on peut parler en 2012, d'une véritable « irresponsabilité » militaire des Européens. Patrice Buffotot cherche à partir de ce constat à en dégager les causes plus profondes, comme l'évolution démographique de l'Europe.

Hajnalka Vincze se fonde sur l'exemple de la tentative ratée de fusion entre deux grandes sociétés BAE-EADS, pour soutenir que l'impératif *d'autonomie stratégique* doit être à la base de tout projet d'édification d'une industrie européenne d'armement, faute de quoi toute tentative de défense européenne serait vouée à l'échec.

Enfin trois auteurs, Catherine de La Robertie, le Colonel Jérôme Pellistrandi et Patrice Buffotot proposent la création d'une université de défense afin de développer la réflexion stratégique en France et de préserver son autonomie dans le domaine de la pensée stratégique.

PATRICE BUFFOTOT

Directeur de l'Observatoire européen de sécurité

Réflexions sur l'Occident face à la crise : La dialectique des « 3 D »

DANIEL COLARD, Professeur honoraire des Universités,
Spécialiste des questions internationales

Depuis 2008, le mot « crise » est à l'honneur dans tous les médias, utilisé par tous les gouvernements et les opinions publiques occidentales. Personne ne contestera, aujourd'hui en 2013, sa réalité, son existence et sa gravité. Il y a consensus pour reconnaître que cette « crise », la plus grave depuis 1929, présente les caractères suivants : elle est d'abord monétaire et financière, puis économique et sociale, enfin structurelle et pas seulement conjoncturelle. Sa durée, 2008-2013, illustre sa profondeur sur le double plan national et international et plus remarquable encore elle affecte surtout l'Occident - Europe, Etats-Unis, voire Japon - et on relève l'impuissance de ses gouvernements pour la surmonter

Elle pose au sens très large du terme un vrai problème de gouvernance mondiale et de civilisation dans les vieux pays occidentaux qui ont dominé le Monde pendant cinq siècles, de la Renaissance et des grandes découvertes à la fin de la guerre froide.

LA CRISE DU MONDE OCCIDENTAL

La déconstruction de l'Occident a commencé après l'implosion de l'Empire soviétique de 1989 à 1991 ; elle s'est poursuivie, accélération de l'histoire oblige, avec les attentats aux Etats-Unis du 11 septembre 2001, puis aggravée avec la montée des puissances émergentes (les BRICS) et l'éclosion du « printemps arabe » en 2011-2012. Cet ensemble d'évènements sous-tend et complique les paramètres économiques et financiers de la Crise mondiale qui traduit en réalité une véritable mutation du système international, du système économique occidental et de l'identité de l'Occident

fondée à la fois sur les racines grecques, romaines et les valeurs judéo-chrétiennes¹.

Un politologue américain célèbre, Francis Fukuyama, avait en 1989, après la chute du Mur de Berlin évoqué « la fin de l'Histoire »,² vision très optimiste de la post-guerre froide, et un autre politologue, Samuel Huntington, lui avait répondu par une vision très pessimiste de l'avenir avec un autre livre célèbre, *Le choc des civilisations*³. Le Monde occidental se trouve situé entre les deux interprétations, avec une tendance très forte en direction du Déclassement, du Déclin, et in fine de la Décadence. Ce qu'on peut appeler la « dialectique des 3 D ».

Cette herméneutique mérite une analyse plus approfondie.

Constatons d'abord qu'en Occident :

- il existe une très grande priorité des droits sur les devoirs, c'est à dire une énorme asymétrie ;
- l'égalitarisme supplante peu à peu le libéralisme et le respect de toutes les libertés individuelles ;
- l'Etat-Providence, de moins en moins efficace, est remplacé par l'Etat-Assistant qui n'a d'ailleurs plus les moyens de remplir cet assistantat ;
- la déchristianisation des sociétés occidentales est renforcée par une islamisation rampante qui résulte d'une immigration extra-européenne très mal contrôlée par les pouvoirs publics ;
- la crise des systèmes éducatifs et universitaires est assez généralisée en Europe et au-delà ;
- enfin, l'érosion des valeurs judéo-chrétiennes est peu contestable.

Ce diagnostic sévère mais réaliste affecte notre devenir et notre avenir dans cette première moitié du XXI^e siècle, siècle de la Mondialisation, des Puissances émergentes, des mouvements migratoires et de nombreuses mutations écologiques, économiques, technologiques, politiques et stratégiques. Ici, on peut faire référence à Gramsci et à sa brillante formule : « Il faut savoir combiner le pessimisme de l'intelligence avec l'optimisme de la volonté ». Et à l'un des pères fondateurs de l'Europe, Jean Monnet, à qui l'on demandait, peu avant sa disparition, ce qu'il ferait si le

¹ Sur l'identité européenne voir Rémi Brague, *Europe, la voie romaine*. Paris, Gallimard, 1999. 260 p. (Coll. Folio Essais N°343)

² Francis Fukuyama. *La Fin de l'histoire et le dernier homme*. Paris, Flammarion, 1992. 452 p.

³ Samuel P.Huntington. *Le choc des civilisations*. Paris, éditions Odile Jacob, 1997. 402 p.

projet des Etats-Unis d'Europe était à refaire ; il répondit avec sagesse : « Je recommencerai par la culture et ses valeurs ».

Paul Valéry après la Grande Guerre avait aussi fait une observation remarquable : « Nous, civilisations, avait dit l'écrivain, savons désormais que nous sommes mortelles »⁴. En Allemagne à la même époque, Oswald Spengler avait écrit un livre sur « *Le déclin de l'Occident* »⁵. L'essai de Henri Massis *Défense de l'Occident*⁶ paru en 1927 était une réponse aux défis des « philosophie orientales » et de l'idéologie marxiste-léniniste. De son côté Julien Benda avait attiré l'attention des intellectuels en 1927 dans son ouvrage *La trahison des clercs*⁷ sur le danger des nouvelles idéologies qui allaient plonger le monde dans la guerre et la barbarie.

La période actuelle post-bipolaire et post-guerre froide doit s'analyser dans ce vaste contexte historique.

LES « 3 D »

On peut à bon droit parler de « Déclassement » ou de « Décrochage », mot à la mode, à propos des vieux Etats occidentaux. *Déclasser*, dit le Robert, signifie « passer dans une catégorie inférieure » ; le verbe *Décrocher* qui rejoint le précédent précise qu'on change de statut à l'intérieur d'un Etat, d'une Société, ou à l'extérieur, sur le plan international, dans le champ de la puissance.

Il est facile d'accepter ce premier concept en se reportant au fonctionnement et au statut des Etats occidentaux qui sont défaillants et décrochent dans plusieurs domaines bien connus.

Le Déclassement, s'il persiste pendant une certaine durée, débouche nécessairement sur le Déclin, deuxième stade de la perte de

⁴ Paul Valéry, « La crise de l'esprit » in Paul Valéry, *Œuvres*, Gallimard, Coll. La Pléiade, tome I, page 988. Sur les racines culturelles de l'Europe, le texte de référence est la conférence donnée à l'Université de Zurich le 15 novembre 1922 ; il a été publiée sous le titre : « Note (ou l'Européen) » in Paul Valéry, *Œuvres*, op cit, pp. 1000-1014.

⁵ Oswald Spengler, *Le déclin de l'Occident*, Publié en 1919-1923, Traduction française chez Gallimard en 1948. Réédition en 2 volumes (292 p. et 458 p.) en 1990 chez Gallimard (Coll. Bibliothèque des Idées)

Voir aussi de Walter Schubart, *L'Europe et l'âme de l'Orient*, ouvrage publié en 1938. Traduction aux éditions Albin Michel, 1948. 372 p.

⁶ Henri Massis, *Défense de l'occident*, Paris, Plon, 1927. 281 p. Réédition en 2011, éditions Déterna, 288 p. (Coll. Documents pour l'Histoire)

⁷ Julien Benda, *La trahison des clercs*, Avant-propos d'Etiemble. Paris, Grasset, 2003. 333 p. (Coll. Les Cahiers rouges)

puissance et d'influence des Etats libéraux européens et américains dans le système multipolaire globalisé.

Le Déclin est un processus mettant en évidence ce qui diminue et commence à régresser. C'est bien le cas de l'Occident économiquement, politiquement, culturellement, moralement. Historiquement, le précédent des « délices de Capoue » a bien débuté par un Déclin qui ouvrait la porte à une dégradation se traduisant par une série de crises ou de désordres qu'on peut baptiser d'une façon, un peu plus savante en utilisant la notion d'*entropie*. Le Déclin pourrait se décliner aisément sur le double plan national et international dans de très nombreux domaines, dans de très nombreux secteurs affectant les Etats développés de l'Hémisphère nord. Inversement, les acteurs de l'Hémisphère sud comblent les vides laissés par les premiers et se construisent sous le signe du progrès qui est l'exact contrepied de l'Entropie. Le concept vient du grec « entropia » et signifie littéralement « retour en arrière ». Par extension, l'entropie évoque un désordre, un déclin, une dégénérescence, une dégradation progressive des vieilles démocraties occidentales. (Cf Rome dans l'Antiquité avant sa chute)

Plus inquiétant encore, la dialectique occidentale du Déclassement et du Déclin, ne peut pas ne pas se transformer et s'incarner dans autre chose que la Décadence. Montesquieu n'a-t-il pas écrit un livre célèbre intitulé : « Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence »⁸ ; Sainte-Beuve a observé aussi, en littérature, que chaque époque a ses phases, son cours, sa croissance et sa décadence.

Le concept fait peur mais les Occidentaux doivent savoir regarder la réalité en face. La réalité de la première décennie du XXI^e siècle est que nous devons tous prendre conscience que nous assistons à l' « avènement d'une ère post occidentale », ce qu'a déjà démontré un Rapport du Conseil national du renseignement américain⁹. L'un des auteurs de celui-ci, Matthew Burrows, a noté les tournants historiques de 1848, 1919, 1945 et 1989 – « changements tectoniques » - et n'a pas hésité à écrire noir sur blanc à propos de l'Amérique : « Il y a quinze ans, nous pensions les Etats-Unis comme l'élément central du Système international. Mais 2001 et

⁸ Montesquieu. *Considérations sur les causes de la Grandeur des Romains et de leur décadence*. (Publié à Amsterdam en 1734. Version corrigée en 1748) Paris, Editions Garnier, 220 p. (Coll. Classiques Garnier)

⁹ National Intelligence Council, *Global Trends 2030. Alternative Worlds*, december 2012, NIC 2012-001, 160 p.

2008 ont accouché d'un monde nouveau... Et le moment unipolaire (1991-2001) est terminé ». Comment ne pas souscrire à cette vision réaliste des relations internationales ?

Le « *Hard Power* » occidental n'est certes pas mort, mais il est aujourd'hui moins important que le « *Soft* » et le « *Smart* » Power pour des puissances émergentes. Et dans un monde de plus en plus multiculturel, les valeurs spirituelles et religieuses, issues du judéo-christianisme de la vieille Europe, sont de moins en moins exportables et de plus en plus fragiles, donc difficiles à défendre et à promouvoir. C'est la conséquence directe d'une civilisation contestée de l'extérieur et de l'intérieur par l'âge « post-occidentaliste », les moyens modernes de communication, la révolution numérique et l'informatique, les brassages et les mouvements de population d'Est en Ouest et du Sud au Nord. On peut y ajouter le poids grandissant des individus, des ONG et de la société civile mondiale avec les réseaux sociaux et Internet. Ne sous-estimons pas non plus le radicalisme des facteurs religieux. André Malraux n'avait-il pas prophétisé avant de disparaître que le « XXI^e siècle serait spirituel, religieux ou ne serait pas ».

Comme on le voit, la « Crise » (et les crises dans la Crise) dépasse de très loin la sphère économique, monétaire et financière. Les enjeux sont internationaux et transnationaux. Ils concernent tous les acteurs du Système international mondialisé. Dans tous les domaines et sur tous les plans : matériels et non matériels.

LA RECONSTRUCTION D'UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL OU LE CHAOS ?

La « grande peur » est que la disparition possible de l'ordre occidental, à court ou moyen terme (*tabula rasa*), n'accouche (sur le modèle de ce qui se passe avec le printemps arabe dans le monde arabo-musulman), d'un formidable désordre, d'une déstabilisation complète, d'une sorte de chaos à l'échelle planétaire privant le Monde nouveau de toute organisation et de toute régulation ; bref, de toute Gouvernance capable de favoriser un « savoir-vivre ensemble » ou en « harmonie » comme disent les diplomates chinois...

Cela étant, le pire n'est pas toujours sûr et d'un mal peut sortir un bien, ce qui suppose une reconstruction, un *aggiornamento* structurel de l'Occident pour lui permettre de surmonter victorieusement la dialectique des « 3 D ». Mais il faudrait pour cela

que « les racines chrétiennes » de l'Europe¹⁰ fassent l'objet d'un consensus ce qui n'est pas le cas actuellement au sein de l'Union européenne. En effet on ne trouve pas de référence à ces racines dans le projet de Constitution européenne de 2005,¹¹ et d'ailleurs le Président J.Chirac n'y était pas favorable. Le projet de Constitution européenne a été rejeté par les Français lors du référendum du 29 mai 2005 par 54,67% des suffrages exprimés par la conjonction de multiples raisons dont il est difficile de mesurer l'importance.

Le 21 décembre 2012, un certain nombre de Terriens, sensibles aux médias, ont attendu en vain la Fin du Monde ; ils en ont été, une fois de plus pour leurs frais. Cela étant, c'est bien la fin d'Un Monde qui se poursuit sous nos yeux, voire s'accélère depuis l'implosion de l'Empire soviétique. Ce Monde était bien placé sous le signe de l'Occident depuis les Traités de Vienne de 1815, fondés sur l'équilibre des forces, complétés par un système colonial dominateur au XIXe siècle, puis après les deux guerres mondiales, conforté d'abord par la Société des nations (SDN) à laquelle a succédé l'Organisation des nations unies (ONU) qui comprend aujourd'hui 193 Etats souverains au lieu des 51 à sa création en juin 1945. Ce système international occidental qui a résisté et gagné la Guerre froide est désormais derrière nous.

Le Vieux monde a basculé vers un Nouveau monde en gestation qui n'aura plus grand-chose de commun avec l'Ancien. La *Désoccidentalisation* du Système international constitue, soyons en convaincus, un événement géopolitique et géostratégique tout à fait considérable dont les conséquences sont largement imprévisibles dans un Monde *Interdépendant* et *Interconnecté* médiatiquement.

La Planète des Terriens a de plus en plus besoin d'une Architecture ordonnée, d'un système de Gouvernance et de Régulation pour prévenir toute explosion ou désintégration. Georges Bernanos a écrit avec juste raison : « On ne subit pas l'AVENIR, on le fait ». L'avenir, heureusement, n'est écrit nulle part ; il appartient aux hommes de le faire et de choisir leur destin ou leur destinée collective dans un cadre de valeurs et dans un cadre démocratique. Le grand Churchill n'avait d'ailleurs pas beaucoup d'illusion sur

¹⁰ Sur les racines chrétiennes de l'Europe et le refus de les inscrire dans la Constitution européenne voir J.H.H. Weiller, *L'Europe chrétienne ? Une excursion*. Paris, Cerf, 2007. 153 p. (Coll. Humanités)

¹¹ François-Xavier Priollaud, David Sirittzky, *La Constitution européenne. Texte et commentaires*. Paris, la Documentation française, 2005, 510 p. Concernant la référence aux héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe., voir le commentaire pp 23 à 28.

l'Etat de droit puisqu'il écrivait dans ses Mémoires : « La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres... »

La question centrale pour les Occidentaux peut se formuler ainsi : l'Occident, et tout particulièrement l'Union européenne, ne risquent-ils pas de « sortir de l'Histoire » avec un grand H ? Comment continuer à écrire l'Histoire et l'orienter dans un Monde en Crise profonde, incertain, dangereux où la démographie ne lui appartient plus... ?

Toujours Winston Churchill – mais nous avons besoin d'un discours et d'un ton churchilliens par les temps qui courent – faisait observer avec un grand réalisme et une volonté non moins ferme : « C'est dans la nuit la plus noire que brillent les plus belles étoiles ». Le Défi lancé par l'Histoire est très redoutable. Il est acquis que la plus grande des démocraties occidentales – les Etats-Unis – n'est plus du tout assurée de garder la première place sur l'échiquier international. Elle est directement concurrencée par l'Empire du Milieu, la Chine devenue en un quart de siècle la deuxième économie du Monde. L'impérialisme américain est sérieusement ébranlé. Ce début de siècle vit à l'heure des BRICS, des puissances émergentes - Inde, Brésil, Indonésie, Afrique du Sud, Turquie – qui dans le sillage direct de Pékin contestent en permanence le leadership des Etats-Unis.

QUEL ROLE POUR L'EUROPE DANS LA RECONSTRUCTION D'UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL ?

Dans ce contexte, d'où peut venir la lumière, l'étoile qui brille pour éclairer l'avenir de la Planète ? La réponse, une fois de plus, pourrait venir du Vieux continent, des vieux Etats européens, à condition qu'ils veuillent assumer leur cruciale responsabilité historique. Ce qui est très loin d'être assuré...

En effet, sur le plan de la Puissance économique, ce n'est ni l'Amérique, ni la Chine qui occupent la première place, mais l'Europe si l'on prend comme critère le PIB mondial. L'Europe des 27 (bientôt 28 avec la Croatie) peuplée de 500 millions de citoyens et troisième puissance démographique devant l'Indonésie (230 millions d'habitants) a des atouts et des capacités indéniables pour devenir un Acteur clé des Relations internationales au XXI^e siècle. Ajoutons que son brillant passé culturel et intellectuel, les valeurs toujours présentes de sa Civilisation, le modèle exemplaire qui est l'existence de l'Union européenne fondée sur la Réconciliation et la Coopération des frères ennemis, la Démocratie, les Droits de l'Homme, la devise française de la République et celle de l'Union

européenne – « Unis dans la diversité » - lui confèrent une position sans équivalent dans le Monde. Jean Monnet et Lao-Tseu, par-delà les siècles se rejoignent. Le premier a dit en 1950 au moment de la fondation de la CECA : « Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes » ; le second, il y a plus de 20 siècles, avait ouvert la voie en affirmant : « L'Homme n'est pas fait pour construire des murs mais pour construire des ponts ».

Quel continent, quelle entité – mieux que l'Union européenne - peut reprendre à son compte cette formidable mission ? La Chancelière allemande, Angela Merkel, dans ses vœux aux Allemands a profondément résumé le problème : « Etre européen n'est pas une option, mais une nécessité ». Nécessité vitale, à coup sûr : c'est une question essentielle de volonté politique. Mais les chemins pour y parvenir sont difficiles et semés d'embûches. Charles Wyplosz dénonce les illusions de la politique de « plus d'Europe » qui permettrait justement à l'Europe de jouer un rôle moteur dans le monde. Cette conception cache, selon l'auteur, des projets politiques fondamentalement différents entre les différents acteurs.¹² Enfin, ce sursaut est-il possible dans la configuration des institutions européennes actuelles qui génèrent l'impuissance ?

Pour réaliser ce vœu, il y a enfin un grand danger à éviter : il ne faut pas que l'Europe renonce à se défendre par elle-même, sous peine de sortir de l'Histoire. La Crise a amputé beaucoup trop les budgets de la défense. En 2010, la Grande-Bretagne a consacré 2,7% de son PIB pour ses dépenses militaires contre 2,1% pour la France, 1,4% pour l'Italie et 1,1%, pour l'Allemagne, (la moyenne pour les 27 états membres est de 1,6%),¹³ alors que les budgets de défense des Etats émergents sont au-dessus de ces seuils minimaux. Sans puissance militaire indépendante ce qui implique un pouvoir politique européen crédible, l'Europe ne pourra peser sur le nouveau Monde en gestation, sur ses choix cruciaux dans les principales Organisations internationales. Premier test de la volonté des Européens pour demeurer, activement et non passivement, dans la grande Histoire. « Fiat Lux »...

¹² Voir Charles Wyplosz, « Les illusions du 'plus d'Europe' » in *L'Europe déclassée ?* (Olivier Blanchard, Jean Pisani-Ferry, Charles Wyplosz), Paris, Flammarion, 2005, p 57. (Coll. En temps réel)

¹³ Martial Foucault, *Le budget de défense en France entre déni et déclin*, IFRI, Focus N°39, avril 2012, Voir le tableau N°7 page 46. Voir aussi les statistiques de l'OTAN, Communiqué de presse N°47 du 13 avril 2012.

L'irresponsabilité militaire des Européens

PATRICE BUFFOTOT

Directeur de l'Observatoire européen de sécurité

L'intervention militaire française *Serval* au Mali en janvier 2013 vient nous rappeler une nouvelle fois l'absence de l'Union européenne dans une crise. Le député européen Daniel Cohn-Bendit est intervenu fort justement au Parlement européen le 15 janvier 2013 à Strasbourg pour interpellier la responsable de la diplomatie européenne, Catherine Asthon en ces termes : « Je suis pour l'intervention ; je dis simplement qu'il faut aller un peu plus loin. Il n'y a que des soldats français là-bas. Nous n'avons pas une force civile ou militaire européenne d'intervention. C'est là que le bât blesse... » ; et il ajoutait que si l'Europe veut être plus crédible, il ne faut pas laisser les soldats français seuls. On ne peut dire aux Français : « On va vous donner les infirmiers et vous allez vous faire tuer au Mali... »¹⁴. Le président François Hollande a déclaré aux parlementaires européens, le 5 février 2013 à Strasbourg, qu'il avait décidé d'intervenir « au nom de la France, parce que c'était notre responsabilité... Et cette décision, je l'ai prise aussi au nom de l'Europe, au nom de la communauté internationale »¹⁵.

L'inaction des Européens pendant la crise du Mali est emblématique de l'attitude de l'Europe face aux questions de défense et de la guerre. Pourquoi les Européens refusent-ils de mettre sur pied une véritable défense européenne et continuent-ils au niveau national de réduire leurs budgets de la défense ? En l'occurrence on assiste à un désinvestissement des Européens en

¹⁴ Parlement européen, Site internet, EPTV, séance plénière à Strasbourg du 15 janvier 2013, Situation au Mali, 17h07.

¹⁵ « Intervention du président de la République devant le Parlement européen », le 5 février 2013 à Strasbourg, page 9. Site de la présidence de la République

matière de défense. Comment expliquer ce phénomène et comment l'arrêter si l'on veut sortir de cette situation périlleuse pour l'Europe ?

UN DESARMEMENT STRUCTUREL DE L'EUROPE

On constate depuis une vingtaine d'année un phénomène qui touche l'ensemble des pays européens, à savoir une réduction de leurs dépenses militaires. Ce phénomène s'apparente à un « désinvestissement » dans la défense et la logique du marché unique renforce en partie cette tendance.

Le désinvestissement dans la défense : la réduction des budgets.

Après la chute du mur de Berlin les 9-10 novembre 1990 puis la dissolution du Pacte de Varsovie le 31 mars 1991, la majorité des pays européens a décidé de réduire leurs budgets de la défense estimant que la menace militaire qui pesait sur l'Europe avait disparu. A l'époque, on a laissé entendre que les Européens voulaient « engranger les dividendes de la paix », mais deux pays ont résisté quelque temps à ce phénomène, ceux sont la France et la Grande-Bretagne qui ont continué à faire un effort dans le domaine de la défense. Une seconde période de baisse a été provoquée par la crise financière de 2008, obligeant de nombreux pays à réduire leur déficit et le budget de la défense est devenu la variable d'ajustement. Là encore, la France et la Grande-Bretagne ont résisté le plus possible pour conserver leur niveau d'investissements dans la défense mais ils ont du finalement s'y plier eux aussi.

Si l'on considère les cinq pays de l'UE qui disposent des capacités militaires les plus importantes, leurs dépenses dans ce domaine en pourcentage du PIB ont baissé depuis 1990 de -1,2% pour la Grande-Bretagne, -1,4 % pour la France, -0,7% pour l'Allemagne, -1,4% pour l'Italie et -0,7% pour l'Espagne. A l'exception de la Grande-Bretagne tous les pays sont en dessous de 2% alors que les dépenses militaires des Etats-Unis sont au dessus de 3% du PIB !

Dépenses militaires en % du PIB (sur la base des prix de 2005)¹⁶

Pays	1990	2005	2011
Grande-Bretagne	3,8	2,5	2,6
France	3,3	2,3	1,9
Allemagne	2,1	1,3	1,4
Italie	2,8	1,5	1,2
Espagne	1,6	1,2	0,9
Etats-Unis	5,0	3,0	3,1

La comparaison des dépenses consacrées à la défense par habitant en dollars, montre que l'Américain a augmenté ses dépenses militaires de 211 dollars sur 20 ans alors que les Européens les ont réduites pour la même période : moins 114 \$ pour l'Anglais, moins 290 \$ pour le Français, moins 366 \$ pour l'Allemand, moins 374 \$ pour l'Italien et moins 85 \$ pour l'Espagnol.

Dépenses de défense par habitant en dollars (prix et taux de change de 2005)¹⁷

Pays	1990	2005	2011
Grande-Bretagne	1.108	928	994
France	956	840	666
Allemagne	866	461	500
Italie	725	572	351
Espagne	326	301	241
Etats-Unis	1.849	1.699	2.060

La logique du marché unique : la prime au moins-disant militaire

Cette réduction des crédits de défense peut aussi s'expliquer par la logique du marché unique mis en place au sein de l'Union européenne avec la signature de l'Acte unique européen les 17 et 28 février 1986 renforcé par la signature du traité de Maastricht le 7 février 1992 créant l'Union européenne. Jean-Pierre Maury a démontré qu' « en l'absence d'une autorité européenne unique capable de décider des allocations de ressources jugées nécessaires, les Européens devraient avoir de plus en plus de mal à se donner

¹⁶ OTAN, Division diplomatie publique, *Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN*, Communiqué de presse du 13 avril 2012 n°047, à partir du tableau N°3, page 6.

¹⁷ OTAN, Op cit, à partir du tableau N°4, page 7

les moyens de la politique de défense commune annoncée »¹⁸. Ce pronostic a été confirmé : nous avons assisté à une baisse généralisée des dépenses militaires car la concurrence économique entre Européens à l'intérieur du marché unique joue en faveur d'une diminution des budgets militaires. Et Jean Pierre Maury de conclure : « L'Europe, impose ainsi le moins disant militaire à ses Etats membres... et l'annonce d'une politique européenne de défense commune serait l'alibi de la liquidation des politiques de défense nationale ».

L'EUROPE : UN DESERT MILITAIRE ?

Ce « désinvestissement » dans la défense s'est traduit par une forte réduction des effectifs militaires. Les pays européens membres de l'OTAN ont vu leurs effectifs militaires passer de 3,5 millions en 1990 à 2,4 millions en 2005 puis tomber à 2 millions en 2011. Si l'on prend uniquement les pays membres de l'UE, les effectifs qui étaient de 2,6 millions en 1990 ont chuté à 1,4 millions en 2011, chiffre qui prend en compte les nouveaux pays membres de l'UE originaires de l'Europe de l'Est comme la Pologne, la République Tchèque et la Roumanie ! On constate une baisse de 1,2 millions en près de vingt ans. Si les Etats-Unis ont connu eux aussi, durant la même période, une réduction des effectifs (ils passent de 2,1 millions à 1,4 millions), leur capacité de projection n'a pas diminuée pour autant.

Tableau des effectifs des armées des 5 principaux pays de l'UE¹⁹

Pays	1990	2005	2011
France	548.000	357.000	227.000
Allemagne	545.000	246.000	205.000
Italie	493.000	314.000	192.000
Grande-Bretagne	308.000	201.000	192.000
Espagne	263.000	120.000	127.000
Total 5 UE	2.157.000	1.238.000	943.000
Etats-Unis	2.181.000	1.377.000	1.427.000

¹⁸ Jean-Pierre Maury, « L'effort européen de défense et ses implications budgétaires » in Jean Klein, Patrice Buffotot, Nicole Vilboux (sous la direction), *Vers une politique européenne de sécurité et de défense. Défis et opportunités*, Paris, Economica, 2003, pp 173 – 181.

¹⁹ OTAN, Division diplomatie publique, *Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN*, Communiqué de presse du 13 avril 2012 n°047, à partir du tableau N°6 page 10.

Ce sont les armées de terre qui jouent un rôle majeur dans les interventions extérieures qui ont subi les baisses d'effectifs les plus importantes. En 17 ans, de 1994 à 2011, les armées de terre de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne ont perdu 436.000 hommes. En 2012, l'armée de terre de chacun de ces trois pays représente un volume d'environ 100.000 hommes, soit les effectifs de l'armée française sous le régime de Vichy ou celle de la République de Weimar.

Effectifs des armées de terre des trois grands pays de l'UE

Années	Allemagne	France	Grande-Bretagne	Total
1994	297.000	273.000	145.000	715.000
2011	73.000	106.000	100.000	279.000

Si l'Union européenne a des effectifs militaires globaux équivalents à ceux des Etats-Unis en 2011, on relève que ces forces n'ont que de faibles capacités de projection. En effet l'Union européenne s'était fixée lors du Conseil européen d'Helsinki les 10-11 décembre 1999 comme objectif de disposer d'une force de projection de 60.000 hommes dans un délai de 60 jours. Le Conseil européen de Nice des 7-8 décembre 2000 a mis en place les structures politiques et militaires nécessaires pour une PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) et a adopté un catalogue des capacités militaires. Or en 2013, l'objectif des capacités de projection de 60.000 hommes pour une durée d'un an est loin d'être atteint ; bien plus, la capacité de projection de forces des principaux pays européens a diminué depuis plusieurs années. En novembre 2002, l'OTAN a décidé de créer une force d'intervention (*Nato Reponse Force*) de 17.000 hommes et l'Union européenne a répliqué en novembre 2004 par la mise en place d'une *force de réaction rapide* de 20.000 hommes constituée par 13 groupes de combat. Ces deux forces sont en concurrence et celle de l'Union européenne n'est pas encore totalement opérationnelle.

Lorsque les Européens ont décidé d'intervenir sur des théâtres extérieurs, ils ont dû professionnaliser leurs armées pour se doter de capacité de projection. Ceci a entraîné une véritable révolution militaire dans la majorité des armées européennes, à l'exception de la Grande-Bretagne.²⁰ Dans un premier temps la « suspension » de

²⁰ Voir à ce sujet Patrice Buffotot, « La redéfinition des missions, doctrines et organisations des forces armées dans l'Europe des Quinze » in *Vers une politique européenne de sécurité et de défense, défis et opportunités*, op cit, pp 129 à 154.

la conscription a fortement réduit le format des armées. Mais la réduction des budgets consécutive à la crise de 2008 a entraîné une deuxième vague de réduction des effectifs ce qui a provoqué une révision du format des armées et donc des capacités de projection. Si ces réductions budgétaires persistent, les Européens auront des armées que l'on pourrait appeler « *échantillonnaires* » et qui seront dans l'incapacité de mener des interventions. La solution souvent proposée et vantée par les partisans pro-européens est « le partage capacitaire », chaque pays apportant des moyens spécifiques pour chaque intervention. Or cette solution implique une perte d'autonomie des pays européens dans le domaine militaire. En effet si un pays refuse de participer à une intervention et donc de « prêter » les moyens indispensables pour garantir son succès, les Européens seront dans l'incapacité de mener à bien cette intervention. Enfin, il y aura aussi une perte d'autonomie par rapport aux Etats-Unis qui pourront seuls apporter une aide conséquente et indispensable dans le domaine de la guerre de haute technologie au sein de l'OTAN.

Certains pays européens sont au bord de ce que l'on pourrait appeler « une rupture militaire ». Le chef d'Etat-major de l'armée suédoise, le général Sverker Göranson, a déclaré qu'en cas d'attaque limitée (c'est-à-dire sur un seul front), il « ne pourrait se défendre qu'une seule semaine » et sur deux fronts, pas même quelques jours. Même si la ministre de la défense Karin Enström a voulu rassurer la population en expliquant que les voisins de la Suède « ont les mêmes capacités militaires que nous », il n'en demeure pas moins que la Suède en abandonnant la conscription en 2010 ne peut plus aligner que 20.000 soldats professionnels constituant 7 bataillons au lieu des 116 bataillons existants il y a 25 ans ! La solution envisagée par la Suède pour compenser cette faiblesse militaire consisterait à adhérer à l'OTAN ce qui l'obligerait à mettre fin à sa tradition de neutralité.²¹ C'est sans doute pour cette raison que l'Autriche a décidé par référendum le 20 janvier 2013 de conserver le service militaire de six mois par 59,8% des suffrages exprimés. Cela lui permet de conserver une force armée de 55.000 soldats²².

Pour les pays plus importants comme la France, la baisse des effectifs, à laquelle s'ajoute une politique de regroupement des unités sur des bases de défense afin de réduire les coûts de

²¹ Voir de Pauline Curtet : « La Suède se découvre sans défense », in *Le Figaro* du 16 janvier 2013.

²² Voir « l'Autriche reste attachée au service militaire » in *Le Figaro* du 21 janvier 2013.

fonctionnement, a provoqué ce que l'on appelle des « déserts militaires ». En effet certains départements français n'ont plus une seule unité militaire présente sur leur territoire. Si l'on prend l'exemple de la région Ile-de-France, la région la plus peuplée du pays, celle-ci ne possède plus qu'un seul régiment à Montlhéry !

L'ABSENCE DE VOLONTE POLITIQUE : VERS UN « SOFT POWER » EUROPEEN ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette orientation de l'Europe vers une politique que l'on peut caractériser de « Soft power ». C'est tout d'abord un facteur démographique qui se trouve renforcé par un facteur idéologique. La question est de savoir si la solution européenne proposée permet de résoudre ce phénomène.

L'Europe, une population vieillissante

On observe en Europe un double phénomène : celui d'un vieillissement de la population qui se conjugue avec une baisse de la fécondité depuis des années. La première conséquence va être une stagnation de la population européenne jusqu'en 2015 à laquelle succédera une baisse inexorable de la population. A partir de cette date le nombre des décès sera supérieur à celui des naissances. Cette décroissance démographique va provoquer un affaiblissement de l'Europe face aux autres continents. En 2025, l'UE à 27 pays comptera 487 millions d'habitants contre 1.820 millions pour l'Inde, 1.454 millions pour la Chine, 1.083 millions pour l'Afrique, 263 millions pour les 10 pays du Sud de la Méditerranée et 1.070 millions pour le continent américain du Nord et du Sud.²³

Il existe une constante : lorsque la population d'un pays est âgée, le développement économique et la compétitivité de ce pays sont compromises. Certains experts internationaux proposent comme solution de faire un appel massif à l'immigration pour compenser la main d'œuvre manquante. Il n'est pas certain que le recours à cette méthode soit de nature à résoudre le problème, d'autant plus que l'attractivité d'une Europe en crise, voire en déclin, risque de baisser au détriment des nouveaux pays émergents.

²³ Patrice Buffotot, *Europe des armées ou Europe désarmée ?* Paris, Michalon, 2005, voir chapitre 3 sur les contraintes sociétales, pp 59-77.

Il est évident qu'une population âgée est moins dynamique qu'une population jeune que ce soit dans les domaines économique, culturel et politique. Une population âgée conduit à un sentiment de faiblesse et de frilosité. D'autre part une population où les jeunes sont peu nombreux a des conséquences non seulement sur l'économie mais aussi sur l'organisation des forces armées. En effet en cas de menace, il faut augmenter les effectifs et si le modèle repose sur la conscription, la seule solution est d'allonger la durée du service militaire²⁴. Dans le cas d'une armée professionnelle, on se trouve confronté à la difficulté de recruter suffisamment de jeunes sur le marché du travail, la défense se trouvant en concurrence avec les autres secteurs de l'économie, surtout si les soldes sont insuffisantes et les conditions de travail trop contraignantes. Dans la majorité des pays de l'Union européenne, les armées professionnelles connaissent actuellement des difficultés pour recruter des militaires du rang, et ce malgré le chômage important dans certains pays européens.

On peut conjecturer que l'ensemble de ces phénomènes risque, à plus ou moins long terme, de provoquer une rupture du lien entre la nation et son armée.

L'Europe, une société « irénique » ?

Ce phénomène de désaffection à l'égard de l'institution militaire est une des conséquences de la société irénique dans laquelle les Européens croient vivre. Les interventions militaires sont souvent perçues comme « politiquement incorrecte » et d'aucuns ont pu soutenir que l'intervention *Serval* au Mali était d'inspiration « néocoloniale », affirmation démentie par les images sur le terrain montrant l'enthousiasme des populations maliennes ? L'Europe ne connaît plus de menace militaire massive comme celle à laquelle elle était confrontée pendant la guerre froide, mais de nouvelles menaces apparaissent et les Européens cherchent à les minimiser et font preuve dans leur ensemble d'un angélisme affligeant.

C'est la raison pour laquelle les Européens se sont spécialisés dans les opérations humanitaires et de maintien de la paix, que les Anglo-Saxons appellent le *Soft power*. L'irénisme, l'absence de moyens militaires conséquents et le refus de la guerre expliquent selon Robert Kagan ce choix du *Soft Power* par les Européens²⁵.

²⁴ C'est le cas de la France dans l'entre-deux-guerres face à la menace allemande.

²⁵ Robert Kagan. *La puissance et la faiblesse. Les Etats-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*. Paris, Plon, 2003. 161 p. (Coll. Commentaire)

L'Europe n'est pas encore une nation et elle doit se créer une identité pour que les citoyens des Etats membres s'identifient à elle. Mais il faut éviter les pièges. Comme l'explique David Engels « On ne construit pas une identité en choisissant uniquement quelques pensées aussi universelles qu'impersonnelles (« démocratie », « droits de l'homme », « tolérance », « libre échange ») et en proclamant par voie médiatique que ce sont là désormais les nouveaux fondements d'une entité vieille d'un millénaire ».²⁶

Une solution européenne est-elle possible ?

François Hollande a lancé un appel au Parlement européen le 5 février dernier en expliquant que « Nous devons aussi dans cette redistribution des cartes de la puissance à l'échelle mondiale ne laisser aucun doute sur la détermination de l'Europe à porter ses valeurs. Mais nous devons en tirer là encore les conséquences, avoir la lucidité indispensable pour élaborer une stratégie pour conduire une véritable politique extérieure commune, pour avoir une défense européenne. La France y est prête... ».²⁷ Or la tâche est immense. En effet comment aboutir à une politique étrangère commune et a fortiori à une politique commune de sécurité et de défense avec 27 pays ?

Certains experts estiment qu'une solution européenne consistant en un « partage des capacités militaires » serait en réalité un prétexte pour dissimuler l'inaction des responsables politiques européens. En effet si l'on veut mettre en place d'une véritable défense européenne, il faut l'élaborer en fonction d'un projet politique global, d'une politique étrangère européenne et d'une conception stratégique. Cela implique que les Etats membres renoncent à leur souveraineté dans les domaines régaliens que sont les politiques étrangères et celles de la défense.

Malgré quelques discours optimistes réclamant une défense européenne, on s'oriente davantage vers un schéma d'éclatement de l'Europe que vers celui d'une unification. Les égoïsmes des nations remettent en cause le principe de la solidarité entre Etats membres qui implique une redistribution des richesses. La Grande-Bretagne

²⁶ David Engels, *Le déclin. La crise de l'Union européenne et la chute de la République romaine. Quelques analogies historiques*. Paris, éditions du Toucan, 2012, p. 20.

²⁷ « Intervention du président de la République devant le Parlement européen », le 5 février 2013 à Strasbourg, page 11. Site de la présidence de la République.

donne le mauvais exemple quand elle exige une remise sur sa contribution au budget européen qu'elle estime trop élevée. Il en est de même de certaines régions qui refusent de payer pour les régions moins développées comme en Espagne (Catalogne, Pays basque), en Grande-Bretagne (Ecosse) ou en Belgique avec la Flandre. La situation économique en Italie oppose l'Italie du Sud à celle du Nord. L'exemple de l'éclatement de l'ex Yougoslavie à la fin de la guerre froide pourrait bien devenir un modèle pour toutes les minorités en Europe et provoquer une série d'implosion d'Etats nationaux. Nous risquons de nous acheminer, si l'on n'y prend pas garde, vers un modèle d'Europe des Régions. Cette Europe serait constituée d'un grand nombre de petits Etats dont la faiblesse ne serait compensée par aucune structure fédérale forte, chaque région conservant jalousement sa souveraineté et refusant de partager ses richesses avec les autres. Dans cette hypothèse les chances d'une défense européenne auraient disparu et l'Europe ne serait plus en mesure de s'affirmer comme un acteur stratégique face aux grandes entités qui se mettent en place dans le cadre de la restructuration du système international.

*

Les élites politiques de l'Union européenne ont une lourde responsabilité dans la situation actuelle. Elles doivent concevoir et proposer rapidement un projet politique capable de transcender les égoïsmes régionaux et nationaux pour mobiliser les Européens. Ce projet doit prévoir la place de l'Europe dans le système international et le rôle qu'elle doit y jouer. Il en est de même dans le domaine de la défense. Si l'Europe persiste à continuer de désinvestir dans sa défense et d'avoir des forces militaires qui risquent de devenir d'ici peu de temps symboliques, on peut alors parler « d'irresponsabilité militaire » des élites européennes qui ne veulent plus défendre leur modèle de société et ne croient plus en son avenir. L'Europe perdra non seulement toute influence dans le monde mais surtout sa souveraineté avec toutes les conséquences politiques et économiques que cela implique pour les Européens. Il faut espérer un sursaut des politiques dans les années à venir car l'Europe doit choisir soit de devenir une puissance capable de jouer son jeu sur la scène internationale, soit de s'effacer et de perdre les moyens de maîtriser son destin.

*

* *

Les politiques d'armement en Europe à travers l'exemple de l'affaire BAE Systems-EADS

HAJNALKA VINCZE

Analyste indépendante en question de sécurité²⁸

La tentative de fusion entre British Aerospace System (BAE Systems)²⁹ et European Aeronautic Defence and Space Company (EADS)³⁰ a échoué malgré les louanges de la presse et en dépit du soutien que lui apportaient, sous le double slogan de « l'Europe » et de « l'efficacité/rentabilité », à la fois les politiques et le monde des affaires. Cet échec fut-il inéluctable ou le fruit d'un heureux concours de circonstances ? Une chose est certaine : qu'il s'agisse de ses acteurs, de son ambition ou de sa méthode, derrière la prétendue logique d'une telle fusion, transparaissent de toutes autres considérations.

Ce qui voulait être un rapprochement plein de bon sens entre l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, a fait éclater au plein jour des divergences fondamentales entre ces trois pays. Certes, les « trois grands » se distinguent du reste des pays européens puisqu'ils dépensent à eux seuls les deux tiers des sommes consacrées à la défense et 90% des investissements en Recherche & technologie

²⁸ Précédemment Chargée de recherches au Ministère hongrois de la Défense et Maître de conférences à l'Université Eötvös Lorand de Budapest.

²⁹ BAE Systems résulte de la fusion de BAE et de Marconi Electronic Systems le 30 novembre 1999. La société compte 107.000 personnes et présente un chiffre d'affaires de 22,4 milliards de Livres sterling en 2009.

³⁰ La société de droit néerlandais EADS a été créée le 10 juillet 2000. Elle est le résultat de la fusion de la société constituée en 1999 entre l'Aérospatiale (société d'Etat) et Matra (Lagardère) avec Daimler Chrysler Aerospace AG (DASA) et Construcciones Aeronautica SA (CASA). En 2008 la société compte 120.000 personnes avec un chiffre d'affaires de 49 milliards d'euros en 2011.

(R&T). Ils sont dans le peloton de tête en matière de participation dans les coopérations d'armement.³¹ Ils se reconnaissent aussi dans le domaine des déclarations d'intention : les trois sont à l'origine du fameux appel de décembre 1997 en faveur de restructurations dans l'industrie aérospatiale et d'électronique de défense afin que « l'Europe joue pleinement son rôle dans sa propre défense ».

Il n'en reste pas moins que les différences d'approches industrielles et politiques constituent entre ces trois pays de véritables clivages. Il s'agit, pour l'essentiel, de deux lignes de partage : l'une concerne le rôle de l'Etat dans le secteur (autrement dit le rapport entre la dynamique du marché et la volonté politique), l'autre la relation de dépendance ou d'indépendance à établir vis-à-vis des Etats-Unis.

Rien ne décrit mieux la trajectoire faite de renoncements et d'abdications de l'Europe de la défense au cours des quinze dernières années, qu'une comparaison entre les intentions de 1997 et la situation actuelle. A l'époque, en réaction à la poussée des géants américains soudainement plus tournés vers l'exportation et en accompagnement de l'éventualité d'une future politique de défense de l'Union européenne (qui ne pouvait être qu'hypothétique à cette époque, comme tenait à le préciser le traité d'Amsterdam), les dirigeants français, allemands et britanniques se disaient prêts à relever le défi. Le regroupement de leurs forces en matière d'armement était clairement envisagé – à en croire le ministre français des Affaires européennes d'alors – comme une « riposte » européenne, afin d'éviter de « mourir face à cette hégémonie américaine », sur les bases du concept d'une *Europe-puissance*.³² Or aujourd'hui, alors que les concurrents américains deviennent encore plus agressifs du fait de la contraction inéluctable du budget américain, et que la défense a depuis longtemps droit de cité au sein des institutions européennes, le même Pierre Moscovici, en sa qualité de ministre de l'Economie, s'est retrouvé engagé dans de sérieuses discussions qui, si elles avaient abouti, auraient codifié l'exact opposé de son ambition

³¹ Jean-Paul Hébert, « D'une production commune à une production unique ? La coopération européenne en matière de production d'armement comme moyen de renforcement de l'autonomie stratégique européenne » (tableau sur la « Répartition par pays et par forme de coopération »), In Jean-Paul Hébert – Jean Hamiot (dir.), *Histoire de la coopération européenne dans l'armement*, CNRS Editions, 2004., p.203.

³² Propos de Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes, dans un entretien avec l'Association française de la presse diplomatique (9 décembre 1997), et lors d'un déjeuner-débat organisé par la Chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire (18 décembre 1997).

affichée en 1997. A la place d'une « Europe-puissance » on se trouve face à une dilution considérable de l'influence étatique, liée à la poursuite d'une stratégie d'entreprise qui va dans le sens d'une américanisation progressive.³³ Un double objectif fixé bien avant le plan de fusion BAE-EADS, et qui n'a rien perdu de sa vigueur après l'échec de celui-ci.

TROIS ETATS PROTAGONISTES

Le projet de fusion BAE-EADS s'inscrivait dans le processus de transformation des industries de défense européennes qui est à l'œuvre depuis les années 1980, et se caractérise par ce que Jean-Paul Hébert appela une triple mutation : la privatisation totale ou partielle des firmes d'armement, la transnationalisation de leurs structures, et la diversification de leurs activités. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni abordent les questions soulevées par cette évolution avec des agendas sensiblement différents. Le mot d'ordre pour la France, c'est l'autonomie stratégique (dans la continuation de l'approche gaullienne traditionnelle), pour l'Allemagne, c'est la puissance industrielle, conçue comme intégrée au système otanien à l'instar de tout son appareil militaire. Enfin, pour le Royaume-Uni, c'est la soi-disant souveraineté opérationnelle qui est une manière commode pour masquer le fait que derrière la double fable du « lien spécial » avec l'Amérique et du « *best value for money* », l'exigence d'autonomie se réduit au court terme et aux seuls aspects tactiques.

La France

Parmi les trois Etats les plus impliqués dans les négociations de fusion BAE-EADS, la France reste, sans aucun doute, l'acteur principal en matière d'armement. Comme l'avait noté une étude américaine approfondie, préparée pour la *National Defense University* : « Depuis des décennies, la France a poursuivi une doctrine de défense et une stratégie d'acquisition intégrale, lesquelles lui garantissent des capacités militaires indépendantes et autonomes. Par conséquent, la France est le seul pays, à part les Etats-Unis, qui

³³ Pour une analyse détaillée des raisons pour lesquelles une fusion BAE-EADS aurait mécaniquement conduit à un ensemble complètement sous contrôle américain (à la fois techniquement, structurellement et du point de vue de l'allégeance politique), voir Hajnalka Vincze, « L'échec de la fusion BAE-EADS : que reste-t-il après une trahison ? L'intention... », *Theatrum Belli*, 19 octobre 2012, <http://www.hajnalka-vincze.com/Publications/186>

investisse sur toute la gamme des technologies de défense ». ³⁴ Et le résultat est là, n'en déplaise aux déclinistes français ou aux Britanniques s'autoproclamant régulièrement première puissance militaire d'Europe. D'après la synthèse d'un grandiose projet de recherche transatlantique, mené conjointement par la *National Defense University* et le *Atlantic Council* en 2011-2012 : « Seuls huit membres (de l'OTAN) disposent de forces substantielles, et seulement l'un d'eux, la France, a la taille et le potentiel financier pour déployer des forces sur une base durable ». ³⁵

Cette première place en Europe, la France le doit à une exigence d'autonomie stratégique, conjuguée à un souci d'indépendance industrielle et technologique, lui-même soutenu par un effort important de recherche et développement qui ont guidé ses décisions depuis la fin des années 1950. Les principes en sont clairs. Comme l'avait formulé le Général de Gaulle : « Il faut que la défense soit française. C'est une nécessité qui n'a pas toujours été très familière au cours de ces dernières années. Il est indispensable qu'elle le redevienne. Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines, avec son rôle, avec l'estime qu'il a de lui-même ». ³⁶ Si cet impératif est évidemment à l'origine de la « force de frappe », il se traduit également par la même exigence d'indépendance en matière d'armement. Laquelle exigence fait que jusqu'en 1980, le Ministère de la Défense fut tenu de présenter un rapport annuel sur les passations de marchés dans lesquels les achats de matériel et de composants étrangers ne devaient pas dépasser 5% de la dépense totale. ³⁷

Quoique sous une forme différente, l'autonomie stratégique n'en demeure pas moins l'axe principal du Livre Blanc de 2008. Ainsi

³⁴ Adams – Ben-Ari – Logsdon – Williamson, *Bridging the Gap, European C4ISR Capabilities and Transatlantic Interoperability*, The George Washington University - National Defense University, octobre 2004, p22.

³⁵ Charles Barry - Hans Binnendijk, “Widening Gaps in U.S. and European Defense Capabilities and Cooperation”, *Transatlantic Current*, National Defense University, juillet 2012, p.12. Le papier fut initialement présenté à un séminaire du Département d'Etat américain en mars 2012.

³⁶ Général de Gaulle, discours prononcé lors de sa visite au Centre des Hautes Etudes Militaires et aux trois Ecoles de Guerre, le 3 novembre 1959.

³⁷ Jaques Perget, « L'eupéanisation de la politique industrielle du système français de production d'armement », in Pierre Pascallon – Jean-Paul Hébert (dir.), *La politique industrielle d'armement et de défense de la Ve République : Evolution, bilan et perspectives*, L'Harmattan, 2010 p. 89.

stipule-t-il que « les compétences scientifiques, technologiques et industrielles de la France (...) doivent permettre à la France de conserver son autonomie stratégique et contribuent à promouvoir l'Europe comme un pôle d'excellence industriel et technologique ». ³⁸ En effet, la politique française s'inscrit désormais dans un cadre européen et pour tout nouveau programme, le premier réflexe de la DGA (Délégation générale pour l'armement) est de voir s'il existe une possibilité de coopération en Europe. Le Livre blanc conceptualise cette approche dans son schéma dit « des trois cercles ». Ainsi, mis à part « les équipements nécessaires aux domaines de souveraineté » où « la maîtrise nationale » reste de mise (premier cercle), « pour la majorité des acquisitions de défense et de sécurité, sa stratégie ira dans le sens d'une *interdépendance européenne*. » (deuxième cercle). Le recours au marché mondial est envisagé « pour les cas où la sécurité d'approvisionnement n'est pas directement en jeu, soit parce qu'elle peut être assurée grâce à la pluralité des ressources, soit parce qu'il est possible de constituer des stocks stratégiques pour faire face à une rupture d'approvisionnement » (troisième cercle). Séduisant sur le papier, ce bel ordonnancement n'empêche pas les questionnements.

Le problème, c'est que le peu d'affinité des partenaires européens pour les questions d'autonomie risque de priver de son sens la distinction entre le deuxième cercle (européen) et le troisième (global). Si l'on s'engage dans des rapports d'interdépendance avec des partenaires dépendants, cela revient au même que d'accepter soi-même des situations de dépendance. Le défi, pour la France, consiste donc à transposer au niveau européen sa propre politique d'indépendance. D'où la nécessité d'un véritable effort de pédagogie pour sensibiliser les Européens à l'impératif d'autonomie stratégique, ce qu'a tenté de faire le ministre des Affaires étrangères l'été dernier à Varsovie, devant les ambassadeurs polonais. N'oubliant pas de mentionner « l'évolution des priorités de nos amis américains » et « le déplacement de leurs intérêts – ce sont

³⁸ *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale*, 2008, p.261. L'industrie de défense en France représente 17,5 milliards d'euros de chiffre d'affaire, dont 35% exportés, 165 000 emplois directs et indirects et quelque 50 000 emplois induits. Pour ce qui est des tendances, depuis 1990, le budget de la recherche a baissé de 60% et celui du développement de 70%. La France reste néanmoins le pays d'Europe qui investit le plus dans les technologies de défense. Les dépenses « Recherche et technologie » représentent environ 2% du budget de défense français, à comparer avec les 1,5% des Britanniques et à peine plus de 1% des Allemands. En même temps, les effectifs de la DGA, véritable tour de contrôle des questions d'armement, sont passés de près de 100 000 à l'origine à 10 400 aujourd'hui.

eux-mêmes qui le disent – vers la zone de l’Asie-Pacifique », il a prononcé le mot « autonome » à pas moins de six reprises.³⁹ De surcroît, Laurent Fabius a fait clairement le lien entre la préservation de nos industries de défense, particulièrement difficile face au risque de voir l’Alliance atlantique aspirer l’essentiel des dépenses des Européens « au bénéfice des seules chaînes de production américaines », et l’autonomie stratégique du vieux continent. En conclusion, il a souligné que « le renforcement des capacités européennes doit se faire d’abord dans un cadre proprement européen ».

Compte tenu de ce qui vient d’être dit, la résignation du gouvernement français à participer aux négociations sur une éventuelle fusion entre EADS et un BAE Systems, déjà complètement sous contrôle américain, est pour le moins consternant. Certes, Paris se faisait plutôt discret, tout en assurant « le service minimum » : attachement à sa participation dans le capital d’EADS, qui lui aurait valu 9% dans le nouvel ensemble, demande de garanties sur l’emploi, maintien des sites et des bureaux d’études et de recherche, dispositif de protection des activités nucléaires. Mais le manque d’enthousiasme évident, voire les « réserves » et les « interrogations » exprimées de temps à autre par le ministre de la Défense J.Y Le Drian, n’avaient rien à voir ni avec le grand débat que le projet avait provoqué outre-Rhin, ni avec les enjeux inhérents. A aucun moment, les responsables français n’ont pensé à contester le discours dominant sur cette « opportunité à ne pas manquer pour l’Europe de la Défense ». Si l’on exclut l’hypothèse de l’incompétence totale d’une nouvelle équipe fraîchement arrivée au pouvoir et celle d’une renonciation délibérée aux postulats de l’indépendance, l’explication la plus plausible est celle d’une tactique de négociation consistant à s’abriter derrière quelqu’un d’autre (en l’occurrence Berlin) qui serait prêt à faire blocage, au lieu de le faire soi-même avec grand fracas.⁴⁰ C’est ce que semblerait indiquer l’amertume du ministre allemand de l’Economie qui, sous le coup des attaques venant de toutes parts,

³⁹ Relance de la PSDC - Intervention de M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, devant les Ambassadeurs polonais, Varsovie, 26 juillet 2012.

⁴⁰ Paris s’est toutefois privé d’une bonne occasion de faire de la pédagogie sur un dossier pourtant crucial. Du côté français, Jean-Luc Mélenchon semblait être le seul à se prononcer sur les véritables enjeux : « Pour ce qui est de l’industrie de défense, cette fusion enterrerait donc toute velléité d’indépendance européenne face aux USA. » <http://www.jean-luc-melenchon.fr>, billets du 22 septembre et du 21 octobre 2012.

tentait en vain de convaincre l'opinion que « La fusion n'a pas échoué à cause de l'Allemagne. Il y avait moins de différences de points de vue entre l'Allemagne et la France qu'entre la France et la Grande-Bretagne. »⁴¹

L'Allemagne

Le dernier document de référence allemand en matière de défense, le *Defence Policy Guidelines* de 2011,⁴² sacrifie à toutes les formules convenues : il y est question d'approfondissement des coopérations européennes en matière de BITD (base industrielle et technologique de défense) ainsi que du rôle moteur de l'axe franco-allemand. Dans la pratique, l'Allemagne a toujours été plus proche des thèses britanniques qu'il s'agisse de la non-participation étatique ou de l'alignement sur l'Amérique. En effet, le tropisme atlantiste de Berlin demeure à peu près inchangé depuis que le traité de l'Élysée, fraîchement signé, fut immédiatement dénaturé par le préambule que le Bundestag tenait fermement à y ajouter.⁴³ Ces affinités atlantistes sont par ailleurs en parfaite harmonie avec la préoccupation première de Berlin en matière d'armement, qui est de renforcer la puissance industrielle allemande.

Des considérations politiques, telles que la dépendance vis-à-vis de l'Amérique ou l'impératif d'autonomie européenne, lui importent peu, surtout que les États-Unis restent son premier client pour ses exportations d'armement et que ses sociétés militaro-industrielles les plus importantes sont des acteurs de premier plan dans le secteur civil, avec des intérêts substantiels outre-Atlantique. Berlin est d'autant moins tenté par des vellétés d'autonomie, que les questions d'armement s'inscrivent dans un atlantisme plus général. Comme le rappelle un ancien commandant de l'Eurocorps : « Le principal partenaire militaire de l'Allemagne, et le garant ultime de sa sécurité, est Washington, avec l'Alliance atlantique comme outil d'organisation et d'intégration. »⁴⁴ L'ancien ministre français des

⁴¹ « Les tensions s'accroissent entre Berlin et EADS », *Les Echos* n° 21294 du 18 Octobre 2012.

⁴² *Defence Policy Guidelines* (Safeguarding National Interests - Assuming International Responsibility - Shaping Security Together), Ministère fédéral de la Défense, Berlin, 18 mai 2011.

⁴³ Alors que le traité devait poser les fondations d'une Europe européenne, progressivement libérée de l'emprise américaine, le préambule réaffirmait le primat du lien transatlantique et l'ancrage de l'Allemagne dans l'OTAN.

⁴⁴ Colonel Jérôme Pellistrandi (Commandant de la Brigade Multinationale d'Appui au Commandement de l'Eurocorps), « La coopération européenne en matière d'armement : des échecs, peu de succès, » in Pierre Pascallon – Jean-

Affaires étrangères, Hubert Védrine est encore plus clair à ce propos : « Il n'y a pas d'armée allemande, il n'y a qu'une sorte de département allemand de l'armée occidentale, et c'est pourquoi le système militaire allemand n'a jamais été favorable aux idées françaises sur la défense européenne. L'Allemagne est à 99 % intégrée dans le système OTAN et ne dispose d'aucune marge. C'est pourquoi elle s'en tient à une vision otanienne, plus rigide encore que celle de Washington ». ⁴⁵

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier la coopération bilatérale avec la France, qui a abouti à des programmes concrets comme l'*Alpha Jet*, le *Transall*, le *Tigre*, les missiles *Milan* et *Hot*, mais aussi Eurocopter, Airbus et Ariane. Mais malgré cette liste impressionnante, il convient de garder à l'esprit les difficultés inhérentes. L'une vient de l'approche « apolitique » déjà mentionnée, à savoir le fait qu'en s'engageant dans des coopérations européennes, Berlin met toujours plus d'accent sur les compétences qu'elle espère acquérir que sur sa contribution à l'initiative. L'autre tient aux besoins opérationnels différents entre la France et l'Allemagne. Aux divergences traditionnelles entre des forces françaises souvent engagées sur des théâtres extérieurs et leurs homologues allemands exclusivement tournés vers la défense du territoire jusqu'en 1994, ou encore entre une stratégie navale française centrée sur la projection océanique autour de porte-avions et une marine allemande spécialisée dans la protection des convois en Atlantique Nord s'ajoute aujourd'hui une « civilianisation » poussée à l'extrême du côté de Berlin. Pour Védrine, « Les Allemands sont inhibés par tout ce qui est militaire (...) Ils n'acceptent donc, que de faire du civilo-militaire, avec le moins de militaire possible et beaucoup de civil ». ⁴⁶

Aussi, depuis le début, la coopération franco-allemande doit surmonter les pressions, venant aussi bien du côté allemand que de celui de Washington, en faveur d'une option américaine proposée en alternative. En règle générale, chaque fois que l'idée d'un programme conjoint apparaît à l'horizon, une offre américaine concurrente – et alléchante du strict point de vue financier – émerge subitement, adaptée pour l'occasion. Ce fut le cas aux débuts d'Airbus et d'Ariane, mais on peut remonter jusqu'à l'opposition

Paul Hébert (dir.), *La politique industrielle d'armement et de défense de la Ve République : Evolution, bilan et perspectives*, L'Harmattan, 2010, p192.

⁴⁵ Audition d'Hubert Védrine devant la Commission des affaires étrangères et la Commission des forces armées de l'Assemblée nationale, 3 octobre 2012.

⁴⁶ Idem.

entre le *Transall* et le *Hercules* pour le transport aérien militaire ou encore entre le *Hot* versus *Tow* pour les missiles antichar. La plupart du temps, le même scénario se répète : ce n'est qu'après des déceptions et des camouflets essuyés de la part de l'Amérique que les Allemands se retournent vers Paris.

Ces derniers temps, deux nouvelles tendances se concrétisent dans l'industrie de défense allemande. L'une est une sensibilité un peu plus grande pour la prise en considération des implications politiques notamment, l'autre est la définition de ce que l'on appelle désormais la « doctrine Merkel » en matière d'exportations d'armement. Cette dernière se présente sous la forme d'un activisme sans précédent, accompagné d'une interprétation moins rigoureuse des critères d'autorisation. Par conséquent, en 2011 quelque 42% des armes exportées sont à destination d'Etats étiquetés « tierce partie », c'est-à-dire hors l'Europe et l'OTAN, alors que ce chiffre n'était que de 29% un an auparavant.⁴⁷ En écoutant la Chancelière théoriser ce développement, on ne peut qu'admirer la façon dont elle réconcilie la poussée significative des exportations d'armement avec la mentalité pacifiste allemande. La formule est toute trouvée : les soldats allemands n'interviendront à l'extérieur qu'en situation d'urgence, on enverra plutôt des armes dans les zones à risque, afin que les pays partenaires puissent maintenir la paix et la stabilité par leurs propres moyens « made in Germany ».⁴⁸

Dans le même temps, se manifeste un début de prise de conscience des enjeux extra-industriels du secteur et des risques inhérents aux choix de dépendance et d'ouverture. Quelques épisodes récents dans la longue série des camouflets américains n'y sont pas pour rien. C'est le cas par exemple de l'abandon unilatéral par le Pentagone du programme MEADS (destiné à remplacer les systèmes de défense aérienne *Patriot* et *Hawk*), obligeant la partie allemande à chercher subitement d'autres solutions. D'un autre côté, le non-interventionnisme traditionnel des autorités allemandes dans les secteurs stratégiques fut sérieusement remis en question lors de l'acquisition par le fonds américain OEP (*One Equity Partner*)

⁴⁷ “German weapons for the world: how the Merkel doctrine is changing Berlin Policy”, par l'équipe du Spiegel, *Der Spiegel Online International*, 3 décembre 2012.

⁴⁸ Voir Hawranek – Dettmer – Beste, “Exports booming for German weapons manufacturers”, *Der Spiegel Online International*, 11 juillet 2011, et Demmer – Neukirch – Stark, “Arming the world for peace: Merkel's risky weapons exports”, *Spiegel Online International*, 30 juillet 2012.

du chantier naval HDW (*Howaldtswerke Deutsche Werft*) en 2002, suivi un an après par le rachat du fabricant de moteurs d'avions *MTU Aero Engines*, l'un des fleurons de l'aéronautique allemande, par un autre fonds américain KKR (*Kohlberg Kravis Roberts & Co*). Si ces épisodes sont à l'origine de la mise en place d'un dispositif législatif de contrôle des investissements étrangers dans les entreprises de défense, l'attitude allemande par rapport au rôle de l'Etat reste toujours marquée de contradictions. Ainsi, alors même que les industriels allemands demandent un plus grand activisme du gouvernemental fédéral en leur faveur, et que celui-ci s'y est mis sans états d'âme à l'extérieur, Berlin continue d'appeler les Etats à se désengager du secteur.⁴⁹

En ce qui concerne les discussions sur une éventuelle fusion BAE-EADS, pour l'Allemagne, elles sont mal parties d'emblée. Le fait que le président exécutif d'EADS, Thomas Enders, ait consulté Paris avant Berlin et Londres, n'a fait qu'ajouter à de vieilles craintes de marginalisation. Celles-ci avaient de toute façon été revivifiées depuis peu, suite à la décision d'installer un siège unique en France, à Toulouse. Ce n'est donc pas un hasard si sur une première liste de demandes adressée à Enders par le gouvernement allemand, avant même le début des négociations, figurait, en première place la « restauration de l'équilibre franco-allemand ». Fin septembre, une deuxième liste venait compléter la première, avec des demandes spécifiques en termes de sanctuarisation des capacités stratégiques allemandes, d'équilibre entre Berlin, Paris et Londres au conseil d'administration, de maintien des emplois, de contrôle sur les activités Recherche et Développement (R&D), de droits de vote spéciaux pour les décisions les plus stratégiques et de relocalisation du centre du nouvel ensemble de Toulouse près de Munich.⁵⁰

Malgré les récriminations et reproches incessants dont le gouvernement fédéral faisait l'objet, force est de constater que la plupart de ses demandes n'étaient pas déraisonnables. Le problème, c'est que sur certains points transparait sa première préoccupation, pour ne pas dire obsession : il ne faut surtout pas mettre en péril l'extraordinaire aubaine que constituait, pour l'Allemagne, le deal à l'origine d'EADS, dans lequel la France avait accepté, pour des raisons politiques, un calcul à 50-50% entre Dasa et Aérospatiale

⁴⁹ "For the Leadership of Europe", *Spiegel Online International*, 16 janvier 2006.

⁵⁰ Noah Barkin – Tim Hopher, "Special report: After merger collapse, fractured Europe faces new battle over Airbus", *Reuters*, 8 novembre 2012.

Matra. Du coup, l'attitude et les argumentaires allemands furent principalement guidés par le souci du maintien de cette parité inespérée. Ainsi, même quand Berlin décide de participer enfin au capital d'EADS, il ne le fait qu'à contrecœur et préférerait plutôt que la France en sorte.⁵¹ Et même quand il fait valoir des considérations politiques, elles sont symboliques ou ont pour objet de s'assurer des positions vis-à-vis de Paris.

Le Royaume-Uni

Il ne fait aucun doute que, comparé à l'Allemagne, le Royaume-Uni est beaucoup plus proche de la France que ce soit sur le terrain opérationnel et sur sa politique d'interventions militaires extérieures. Néanmoins, en termes de désengagement de l'Etat ou d'alignement atlantiste, Londres se distingue par une approche dogmatique. A tel point que même leurs propres parlementaires commencent à se poser des questions quant aux conséquences de l'absence délibérée d'une politique industrielle de défense nationale. En effet, le message central du dernier document de référence élaboré par Londres est précisément la libération de la politique d'acquisition de toute autre considération que la recherche de la rentabilité immédiate maximum.⁵²

Pratiqué comme une quasi-religion, le principe de la « *best value for money* » produit des effets catastrophiques, non seulement sur les plans industriel et politique, mais, comble de l'ironie, du point de

⁵¹ Tout au long des restructurations des années 1990, et en particulier lors de la création d'EADS, l'Allemagne pointe du doigt la tradition de l'Etat actionnaire en France, la désignant comme le principal obstacle à l'« européanisation », et insiste sur la nécessité des privatisations. Sa position fut réitérée entre autres dans un rapport gouvernemental (Rapport Lammert du 14 mai 1997), selon lequel : « L'Allemagne voit là dans des structures européennes relevant de l'économie privée une base déterminante pour une compétitivité à l'échelle mondiale ». Voir Yvon Collin, *La restructuration de l'industrie aéronautique européenne*, Rapport d'information au Sénat, 9 juin 1999. Outre cette opposition de principe, liée aussi au souci de se positionner au mieux sur un marché américain peu tolérant envers toute trace d'interférence étatique étrangère, aussi alliée qu'elle soit), la perspective de déverser des milliards d'euros pour entrer au capital d'EADS paraît peu séduisante en ces temps de crise. La Chancelière a par ailleurs ouvertement justifié sa décision « malgré tout » par la volonté de maintenir la parité franco-allemande. Voir « EADS doit encore convaincre qu'elle est une entreprise "normale" », *Le Monde*, 6 décembre 2012.

⁵² *National Security Through Technology: Technology, Equipment, and Support for UK Defence and Security*, Ministère de la défense britannique, 1er février 2012.

vue strictement comptable aussi. La définition du Livre blanc britannique précise d'emblée que le ministère de la Défense ne prend pas en compte des facteurs d'emploi, d'industries ou plus largement économiques dans son appréciation de ce qui constitue la « *best value for money* ». Du coup, comme le remarque le dernier rapport parlementaire sur les acquisitions de défense, cette absence d'approche interministérielle signifie qu'une décision pourrait très bien être à la fois « un bon retour sur investissement pour le MoD (ministère de la Défense) peut-être, mais une perte de valeur pour la nation dans son ensemble ». ⁵³ Parmi les conséquences néfastes, les parlementaires semblent être préoccupés avant tout par la perte des capacités industrielles, l'impact négatif sur les exportations, et la vulnérabilité de la sécurité d'approvisionnement. On peut ajouter trois autres effets, tout aussi manifestes à travers les témoignages des différents acteurs du secteur, qui sont le manque de loyauté des industriels et la position singulièrement affaiblie de l'Etat par rapport à eux, la dépendance-alignement sur la politique américaine et, pour couronner le tout, le bilan comptable désastreux du choix d'armement « sur étagère ».

Premièrement, si les parlementaires britanniques en sont arrivés à reconnaître que la politique de compétition ouverte pose « une menace sérieuse » pour la base technologique de défense, les responsables, eux, restent sourds à ces arguments. Ainsi, le ministre chargé des acquisitions, qui assume ses réticences envers l'idée d'une base industrielle de défense, a certes admis par exemple que « la liberté d'action pour préserver notre flotte est étroitement liée à notre capacité à l'entretenir sur le territoire du Royaume-Uni en temps de crise internationale, et la certitude de pouvoir le faire, apporte des avantages réels, c'est donc quelque chose que je considère de la plus haute importance ». Mais il a poursuivi, comme si de rien n'était : « toutefois, nous n'avons pas encore décidé où nous allons assurer la maintenance des porte-avions de la classe *Queen Elisabeth* ». Il ne paraît pas non plus embarrassé outre mesure quand il explique que la compétition internationale était la seule voie possible pour l'achat des navires ravitailleurs *MARS* « parce que c'est une capacité - la construction de navires ravitailleurs - dont le Royaume-Uni, à nos grands regrets, ne dispose plus ». ⁵⁴ Eu égard au refus de concevoir et mettre en œuvre une politique en

⁵³ *Defence Acquisition*, House of Commons Defence Committee, Seventh Report of Session 2012-2013, volume I, le 5 février 2013.

⁵⁴ Audition de M. Peter Luff, ministre pour les Equipements, le soutien et la technologie de défense, devant La commission de Défense de la Chambre des communes britannique, le 15 mai 2012.

faveur de la base industrielle de défense, c'est le contraire qui aurait surpris.

Sur le plan des ventes d'armes à l'extérieur, on assiste également au spectacle du serpent qui se mord la queue. Alors que le Livre blanc souligne l'importance des exportations d'armement pour conforter des relations stratégiques et renforcer l'économie britannique notamment, et que le gouvernement Cameron est en pleine offensive sur le dossier, le simple bon sens conduit à se poser la question que l'un des députés a justement formulé : « Si notre position de départ est presque de dire que 'si quelqu'un d'autre le fabrique, nous allons simplement le lui acheter', comment cela va-t-il nous aider en termes d'exportabilité ? ». La réponse du ministre mérite d'être citée en entier : « Au cours du processus d'acquisition, nous devrions pouvoir inclure le critère d'exportabilité dès les premières étapes du processus ». Bonne idée. Sauf que, comme il a dû lui-même l'admettre « jusqu'ici nous n'avons pas vraiment réussi là-dessus ». Au vu de la concurrence accrue sur les marchés d'exportation et de l'affaiblissement de la position des Britanniques vis-à-vis de l'Amérique, on a du mal à voir comment ce manque de succès pourrait ne pas s'aggraver davantage à l'avenir.

L'exigence de la sécurité d'approvisionnement est à ce point absente de la conceptualisation de la politique britannique, que les parlementaires sont réduits à citer un militaire français, le Général Patrick Auroy (ancien directeur adjoint de la DGA), qui attire l'attention sur l'impératif de garantir l'accès aux capacités industrielles et technologiques pour pouvoir satisfaire à long terme les besoins des forces armées. D'où trois objectifs importants : la sécurité d'approvisionnement à long terme, l'utilisation sans restriction aucune des équipements acquis, et la possibilité de l'exporter à des amis et alliés.⁵⁵ Des exemples révélateurs des expériences et des inquiétudes britanniques ont été cités, lors de l'enquête de la Commission, tel le risque d'une interruption de l'approvisionnement au cas où le pays d'origine de l'entreprise fournissant le matériel pourrait lui-même en avoir besoin en urgence, ou bien déciderait d'en interdire le transfert pour des raisons politiques. On ne peut aussi exclure l'hypothèse que les besoins opérationnels peuvent nécessiter des adaptations-modifications ou l'accélération de l'entrée en service, les deux n'étant possible que dans la mesure où l'on dispose soi-même du

⁵⁵ Patrick Auroy, « The French Approach to a European Defense Industrial Base », *European Affairs*, Vol. 8, No. 2-3, été-automne 2007, cité dans *Defence Acquisition Report*, Ibid. p19.

« corps du savoir-faire ». Ce qui fut heureusement le cas pour le missile européen *Storm Shadow* lors de l'intervention en Irak.

Concernant la loyauté/fiabilité des entreprises stratégiques, il est à noter que le critère de nationalité du capital a complètement disparu de la définition de « l'industrie de défense britannique ». Il a été remplacé par celui de la localisation sur le territoire national. Outre les risques d'approvisionnement évoqués plus haut, qui se posent avec acuité par rapport aux filiales d'entreprises étrangères au Royaume-Uni, c'est l'orientation et l'allégeance des entreprises d'origine britannique qui est également en cause. Au regard du mouvement parallèle de désengagement de l'Etat et de l'internationalisation de l'actionnariat, il n'est pas surprenant de voir un ministre britannique de la Défense constater, comme l'a fait Geoffrey Hoon, que « BAE Systems n'est plus britannique ». En effet, compte tenu de l'approche purement mercantile de l'entreprise, résumée par son directeur général en ces termes « nous allons où se trouve l'argent, les marchés et les dépenses publiques de demain », l'américanisation de BAE Systems fut inévitable. Ce qui a conduit à un formidable retournement de la situation, car le gouvernement de Londres, loin de pouvoir compter sur cette entreprise stratégique, est lui-même mis sous pression. Ce fut notamment le cas au moment des discussions européennes sur une éventuelle levée de l'embargo contre la Chine à laquelle le Royaume-Uni était favorable à l'origine. Les dirigeants de BAE Systems ont aussitôt précisé que pour appliquer une telle décision, ils auraient besoin de l'autorisation de Washington, au même titre que de celle de Londres. En y ajoutant, comme si ce n'était pas assez, que « En tant que société, nous sommes bien entendu préoccupés par l'impact de ces mesures sur les Etats-Unis. Nous espérons fortement que le gouvernement britannique fera tout ce qui est dans son pouvoir pour s'assurer que l'administration américaine ait le sentiment que nous soutenons son point de vue ».

Certes, Londres n'a pas besoin de BAE Systems pour lui rappeler sa dépendance par rapport à l'Amérique. Le Livre blanc de 2003 stipulait déjà que le Royaume-Uni n'envisageait de s'engager dans une opération militaire d'envergure qu'aux côtés des Etats-Unis. Il est vrai que c'est également devenu une nécessité au fil des réductions successives des capacités proprement britanniques. Comme l'avait observé Rodric Braithwaite, ancien président du Comité de Renseignement de Sa Majesté : « Les forces britanniques seront sans doute en mesure de continuer à fonctionner de manière indépendante dans des opérations mineures anti-insurrectionnelles

ou de maintien de la paix. Mais dans tout ce qui ressemblerait à une vraie guerre, ils ne pourront opérer qu'en faisant partie intégrante de forces américaines, sous commandement américain et au service d'intérêts américains ».⁵⁶

Ce constat cruel n'est que la traduction, sur le plan opérationnel, de l'extraordinaire dépendance industrielle et technologique dans laquelle le Royaume-Uni s'est enfermé par rapport aux Etats-Unis. Et ce en dépit d'une longue série d'expériences négatives, depuis l'annulation unilatérale du missile *Skybolt* par Washington en 1962, jusqu'aux actuelles inquiétudes et déceptions avec le programme *Joint Strike Fighter*, dont la configuration fait que la maintenance, la modernisation et l'entraînement resteront sous stricte tutelle américaine, sans parler des paramètres techniques eux-mêmes qui font dire à l'américain Bill Sweetman (rédacteur en chef de *Defense Technology* au groupe *Aviation Week* et l'auteur, entre autres, de deux livres spécifiquement consacrés au *F-35*) que « ce n'est pas seulement un avion optimisé pour opérer en coalition, c'est difficile de voir comment il pourrait opérer du tout sans un soutien américain direct et constant ».⁵⁷

Le choix du matériel américain est par ailleurs générateur de surcoûts aussi substantiels qu'imprévisibles sur lesquels le gouvernement britannique n'a strictement aucune prise. Ce fut le cas, entre autres, pour le revirement forcé de Londres en matière de porte-avions, avec l'annonce, en mai 2012 de l'abandon du projet d'un porte-avions à catapultes.⁵⁸ Il s'est avéré par la suite que Washington avait tenu à ce que le système de catapulte électromagnétique (EMALS), conçu aux Etats-Unis, soit acheté via le *Foreign Military Sales*, avec une surcharge de 7%, en même temps que de vouloir garder le contrôle de son intégration sur le bâtiment, le *HMS Prince of Wales* en l'occurrence.⁵⁹ Encore plus récemment, l'annonce par le Pentagone de la décision de modernisation des hélicoptères *Apache* signifie que le soutien technique pour la flotte britannique d'*Apache*, touchera à sa fin en 2017. Ce qui contraint

⁵⁶ Rodric Braithwaite, « End of the Affair », in *Prospect Magazine*, le 20 mai 2003.

⁵⁷ Voir Hajnalka Vincze, « Brèves transatlantiques de janvier-février 2009 », <http://www.hajnalka-vincze.com/Publications/180>

⁵⁸ Au profit notamment d'un porte-avions à tremplin approprié uniquement pour la version F35-B du *Joint Strike Fighter*, à décollage court et atterrissage vertical.

⁵⁹ Francis Tusa, "U.K. muddies waters with its carrier decision", *Aviation Week & Space Technology*, 2 juillet 2012.

Londres soit d'accepter sans mot dire les coûts de modernisation dans les plus brefs délais, soit de retirer ses *Apache* avant l'heure alors qu'ils ont été prévus pour rester en service jusqu'en 2040 et s'engager dans l'acquisition d'autres appareils.⁶⁰

Ce qui nous conduit à une dernière réserve de taille par rapport au bien-fondé de l'approche britannique. A savoir qu'en plus de détruire les capacités industrielles, mettre en péril les exportations, affaiblir la position des pouvoirs publics et accroître la vulnérabilité du pays, la recherche de la « *best value for money* » a plus à voir avec l'idéologie qu'avec de réelles économies. On a vu, au sujet des *Apache*, comment l'acquisition « sur étagère » finit par devenir beaucoup moins rentable qu'il n'y paraît de prime abord. A ce propos, un échange particulièrement instructif eut lieu au Parlement britannique, comparant les coûts à attendre respectivement d'un éventuel développement en coopération européenne d'un drone similaire au *Predator* américain et l'achat « sur étagère » du système américain. A l'argument de la facilité d'un investissement initial moindre, s'est opposé le constat, basé sur l'exemple du *JSF*, que « les estimations originales sont très différentes des réalités auxquelles les clients doivent maintenant faire face ».⁶¹

En suivant encore plus concrètement le cheminement de l'argent public, les parlementaires britanniques ont été interloqués par les conclusions minutieusement chiffrées d'une étude du *RUSI (Royal United Services Institute)*. Il y est démontré notamment qu'un contrat du MoD rempli par l'industrie britannique fait retourner 36% de la valeur du contrat au gouvernement sous forme de taxes et de paiements d'assurances.⁶² Par conséquent, si le véritable souci du gouvernement de Londres est de faire des économies, loin de vouloir systématiquement faire appel à la « compétition ouverte », il devrait plutôt inclure ce chiffre dans l'appréciation de tout appel d'offres où une entreprise étrangère est en concurrence avec une société britannique.

⁶⁰ Giovanni de Briganti, « Buying US Weapons : Caveat Emptor Indeed », www.defense-aerospace.com, le 5 décembre 2012.

⁶¹ House of Lords, EU Foreign Affairs, Defence and Development Policy Sub-Committee, « Enquête sur les capacités militaires disponibles pour l'UE », audition de M. Bill Giles, directeur général pour l'Europe de BAE Systems, 1 décembre 2011.

⁶² Trevor Taylor - John Louth, « The Destinations of the Defence Pound », Royal United Services Institute, *Briefing Paper*, janvier 2012.

Cerise sur le gâteau, en plus d'être coûteuse et contreproductive, l'approche du Royaume-Uni rend la coopération entre Européens de plus en plus difficile, voire impossible. Certes, l'idée d'une collaboration plus poussée avec la France ressurgit de temps en temps, en particulier quand la dépendance unilatérale par rapport à l'Amérique devient trop pesante. Mais ce n'est pas un hasard si la dernière initiative en ce sens, à savoir le traité franco-britannique de Lancaster House de novembre 2010, quoique considéré comme prometteur sur le nucléaire et les forces expéditionnaires conjointes, peine toutefois à démarrer sur le volet « armement ». Outre les divergences doctrinales, toujours difficiles à harmoniser, d'autres obstacles, et non des moindres, tiennent uniquement à des choix politiques.⁶³ C'est ainsi que, à l'instar d'un BAE Systems de plus en plus verrouillé dans son carcan américain, le traité de défense bilatéral entre Londres et Washington (*UK-US Defence Trade Treaty*) contribue à réduire considérablement les options britanniques.

Quant à la position du gouvernement britannique lors des négociations BAE-EADS, Londres, fidèle à ses dogmes, fut tellement en phase avec les instigateurs industriels du projet que l'on aurait pu les confondre. Il ne fut intéressé que par la restriction maximale de l'influence étatique dans le nouvel ensemble, espérant ainsi le rendre tout aussi attrayant que BAE Systems pour les autorités américaines. Sa seule préoccupation consistait donc à s'assurer que les considérations politiques soient éradiquées autant que possible de la nouvelle entreprise. Une obsession parfaitement résumée par l'ancien ministre des finances Alistair Darling : « Il existe un danger que les décisions concernant les activités commerciales et de défense soient prises sur des bases politiques, plutôt que sur ce qui est le mieux ». Le problème, c'est que s'agissant du secteur stratégique de l'armement, même les parlementaires britanniques semblent de moins en moins convaincus par la définition apolitique du « mieux » par leur propre gouvernement.

⁶³ Parmi les divergences d'ordre doctrinal, on peut citer le domaine du soutien logistique : ainsi pour les Britanniques, « un certain véhicule français » prend trop de temps pour changer de moteur, en raison d'un soutien logistique basé sur le retrait du véhicule du champ de bataille et l'entrée d'un autre, à la différence de la conception britannique qui veut un changement aussi rapide que possible, parce qu'elle compte maintenir l'équipement en position et y faire plutôt entrer les pièces de rechange.

DEUX QUESTIONS CLIVANTES

Comme on a pu le constater, le rôle de l'Etat dans la production de l'armement et l'acceptation ou le refus de la dépendance par rapport à l'Amérique sont au cœur des divergences entre les trois pays. Ce sont les deux faces de la même médaille : moins il y a d'interférence étatique (européenne) dans une entreprise, plus il lui sera facile d'accepter celle, extrêmement étendue, rigoureuse et exclusive, des pouvoirs washingtoniens ; c'est le prix à payer d'avance pour être présent sur le marché de défense américain.

« Etat versus marché »

La question du rôle des Etats européens dans l'industrie d'armement fut omniprésente dans l'affaire EADS-BAE pour deux raisons. Premièrement, l'ambition assumée de l'opération fut d'évincer les Etats français et allemand sous prétexte d'en arriver à « une entreprise ordinaire » fonctionnant sur un mode de « gouvernance normale ». Deuxièmement, de l'aveu même de Thomas Enders, même si la manœuvre EADS-BAE a échoué, il a obtenu ce même résultat au sein d'EADS deux mois plus tard, au moment de la renégociation du pacte de partenariat.⁶⁴

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que partout en Europe « le modèle de régulation administrée a prévalu jusqu'à la charnière des années 1980-1990, avec des traits communs significatifs. La place prééminente de l'Etat était la règle, jusque dans la propriété du capital des firmes : à l'exception historiquement compréhensible de l'Allemagne, l'importance du secteur public était générale aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France, en Italie, en Espagne ou en Suède. »⁶⁵ Ce n'est qu'à partir des années 1980 que, sous l'effet de la « triple mutation » un nouveau modèle s'est imposé, s'affranchissant de plus en plus du contrôle étatique, et mettant prioritairement l'accent sur l'offre privée. Or la tension qui est manifeste entre la logique dominante de la valeur immédiate pour l'actionnaire, accompagnée d'un mouvement de globalisation d'une part, et la nature même du secteur de l'autre, fait aujourd'hui apparaître les limites inhérentes des privatisations à outrance et la nécessité d'un

⁶⁴ 'Shards bring luck': EADS searches for strategy after failed merger, entretien avec Thomas Enders, *Spiegel Online International*, 22 janvier 2013.

⁶⁵ Jean-Paul Hébert, « D'une production commune à une production unique ? » Op cit.. p.210.

retour de la puissance publique. Aux considérations politico-stratégiques traditionnelles telles que la sécurité d'approvisionnement et la limitation des dépendances s'ajoutent l'augmentation exponentielle des dépenses R&T et une extension considérable de la séquence conception - développement - durée de vie, nécessitant elles aussi une approche à long terme qui dépasse, de loin, la logique purement financière.

Finalement, avec la contraction des budgets militaires en Europe et l'internationalisation-diversification des activités des sociétés, le risque devient réel de ne plus pouvoir compter sur la loyauté des entreprises qui sont guidées désormais par le seul volume des commandes.⁶⁶ Or il s'agit d'entreprises pourtant créés par les Etats, et qui sont jusqu'à nos jours souvent tenues à bout de bras par ceux-ci, donc, *in fine*, grâce à l'argent du contribuable. Etant donné que toutes les puissances, et les Etats-Unis en premier, s'arment de régulations et de dispositions draconiennes pour s'assurer de la fiabilité de leurs productions et de l'approvisionnement d'armement à long terme, ce qui se passe en Europe, en l'occurrence chez EADS, va à contresens. Sans vouloir entrer dans les détails du nouvel accord de participation arrêté en décembre dernier, ni dans le bras de fer auquel donnent lieu les nominations en cours au conseil d'administration, la tendance est claire. Et il est difficile d'y voir autre chose que des abdications nouvelles.

« L'Europe versus l'Amérique »

La seconde ligne de clivage oppose, sans surprise, d'une part la France, traditionnellement la plus sourcilleuse sur les questions d'indépendance et, de l'autre, ses partenaires britannique et allemand dont le tropisme atlantiste est manifeste, qu'il s'agisse d'achats d'équipements, de productions sous licence ou des tentatives de coopération avec Washington à la manière MEADS ou *Joint Strike Fighter*, sans parler de l'encouragement des acquisitions-fusions avec des entités américaines. Dans le monde des entreprises, BAE Systems constitue, sans conteste, l'exemple le plus abouti de cette approche « transatlantiste ». Quelques années seulement après le lancement de sa stratégie de « conquête » du marché américain, avec la création d'une filiale américaine BAE Systems Inc., c'est BAE Systems qui se retrouve conquise. A force de se conformer aux réglementations imposées par les autorités de

⁶⁶ Ainsi, pour Cassidian, filiale de défense d'EADS, si les ventes hors d'Europe constituent aujourd'hui seulement un quart du total, son patron Stefan Zoller s'attend à ce que ce chiffre grimpe à 40% dans les prochaines années.

Washington, c'est l'ensemble de la société qui a fini par devenir « *de facto* américaine ». ⁶⁷

En effet, un *Special Security Agreement* (qui gouverne toutes les activités de BAE Systems aux Etats-Unis) favorise, en nombre et en privilèges d'accès, les administrateurs de citoyenneté américaine nommés par Washington et impose un cloisonnement total entre la maison mère et sa filiale. D'après Mike Turner, ancien patron de BAE : « les membres britanniques de la direction de l'entreprise, moi y compris, peuvent regarder les résultats financiers, mais beaucoup de domaines concernant la technologie, le produit, le programme nous restent invisibles ». ⁶⁸ Autant pour le dégagement de synergies. Et le tout ne vient qu'en complément aux autres restrictions s'appliquant à des programmes individuels, telle ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*) ou TTA (*Technology Transfer Agreement*, pour le *Joint Strike Fighter* notamment).

La mutation américaine de BAE Systems se traduit également par un déplacement progressif du centre de gravité de l'entreprise du Royaume-Uni vers les Etats-Unis. Comme le note le chercheur Hélène Masson, « aujourd'hui, BAE Systems Inc. ne consolide pas uniquement les activités de BAE Systems sur le territoire américain. Ses deux principales branches d'activités, armement terrestre et électronique/avionique/C4ISR ⁶⁹, sont toutes deux dirigées depuis les Etats-Unis ». ⁷⁰ Signe anecdotique, certes, mais qui n'en est pas moins éclairant : les membres britanniques du personnel de BAE Systems racontent souvent volontiers qu'ils sont traités comme des espions quand ils vont rencontrer leurs confrères américains aux Etats-Unis. ⁷¹ Plus généralement, l'américanisation de BAE Systems pose des problèmes de plus en plus sérieux pour d'éventuelles coopérations européennes. L'entreprise n'a plus grand-chose à y

⁶⁷ Expression du directeur de Chatham House, Robin Niblett, cité par Marc Roche, BAE Systems assure qu'il ne cherchera pas d'autre partenaire, in *Le Monde*, le 10 octobre 2012.

⁶⁸ Rupert Neate, "Proposed BAE/EADS merger is biggest shake-up since cold war", *The Guardian*, le 27 septembre 2012.

⁶⁹ Sigle en anglais pour « commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance ».

⁷⁰ Hélène Masson, « *EADS - BAE Systems : défis, contraintes et opportunités d'un rapprochement*, » Note n°9/12 de la Fondation pour la Recherche Stratégique, 8 octobre 2012.

⁷¹ « *The impact on UK Defence of the proposed merger of BAE Systems and EADS, Written Evidence* », Commission de Défense de la Chambre des Communes, 23 octobre 2012.

apporter dès lors que la majeure partie de ses atouts et de ses activités se trouve structurellement verrouillée outre-Atlantique.

C'est donc ce modèle, pour le moins contestable, mariant un désengagement des Etats européens et une pénétration-dissolution dans le système américain, qu'EADS s'était fixé comme exemple à suivre. Soit par la voie royale, grâce à la fusion envisagée en automne dernier, soit par un chemin plus long, qui poursuit simultanément la restructuration du capital et l'expansion américaine, cette dernière ayant pris un nouvel élan avec l'annonce de l'ouverture d'une chaîne d'assemblage en Alabama. En effet, après les grands mouvements de consolidation du secteur d'armement américain au milieu des années 1990, Norman Augustin⁷² identifia la nouvelle cible par sa fameuse phrase : « L'Europe est la prochaine étape ». Il s'avère qu'il n'en ait nullement besoin. Les Européens se portent volontaires pour aller au-devant de leur propre incorporation, et ce malgré le contexte de concurrence politico-industrielle transatlantique dans lequel nous nous trouvons.⁷³ Or, si la compétition est déséquilibrée dès le départ, ce n'est pas pour des questions d'avance technologique, d'écarts budgétaires ou de taille critique, mais pour des raisons purement politiques. L'un des partenaires a un sens aigu de ses intérêts et met en œuvre tous les dispositifs et mesures réglementaires destinés à les promouvoir. L'autre acquiesce, sans même oser penser une politique semblable.

Parmi tous les Européens, les Britanniques sont sans doute les mieux placés pour en apprécier tous les effets. Pour un ancien ministre d'Etat pour le Commerce et l'Investissement : « Les

⁷² Norman R. Augustin est l'un des plus fins connaisseurs « interne » du système américain, pour avoir occupé tour à tour de hautes fonctions au Pentagone et le poste, entre autres, de président de Lockheed Martin Corporation.

⁷³ « La course aux armements entre les Etats-Unis et l'URSS se faisait sur fond d'éventuel affrontement militaire, principalement par les armes nucléaires, par la constitution d'arsenaux (course quantitative), et avec des technologies cachées (furtivité, espionnage électronique). Il est évident que la « course » actuelle entre Etats-Unis et Europe a des caractéristiques différentes : elle n'a pas de dimension d'antagonisme militaire ni même fondamentalement d'antagonisme idéologique. Elle ne porte pas principalement sur les armes nucléaires, mais plutôt sur la capacité industrielle dans l'ensemble aéronautique-espace-électronique. Elle est qualitative plus que quantitative. Elle utilise des technologies ostensibles, cherchant des effets de démonstration, au besoin même avec des technologies encore à l'état d'annonces ». Jean-Paul Hébert, « L'Europe de l'armement émerge lentement », in *Alternatives Economiques*, n° 198, décembre 2001.

Américains prétendent qu'ils sont libres et en faveur de la levée des obstacles au commerce, mais la réalité est qu'ils sont de grands hypocrites. Les Américains disent qu'ils sont nos amis, mais ils nous traitent comme des étrangers. Nous nous sommes battus au coude à coude avec eux en Irak, mais nous sommes traités comme le reste des Européens, comme une sorte d'étrangers». ⁷⁴ De son côté, l'Association britannique des industriels de défense et de sécurité met en avant le manque de réciprocité. Pour eux « Les Etats-Unis ont une politique "Buy American" qui est un protectionnisme avec un petit "p". Ils ont fait beaucoup pour s'assurer que nous ne puissions pas leur vendre nos 500 avions ravitailleurs, même si nous avons remporté le contrat deux fois ; ils ont continué à nous faire revenir, jusqu'à ce qu'ils aient fini par gagner. Par contre, ils trouvent normal de vendre des *Chinook C-17* au Royaume-Uni pour du cash ». ⁷⁵ Quant à la question des transferts de technologies, Nick Witney, ancien haut fonctionnaire aux ministères des Affaires étrangères et de Défense britanniques n'a pas caché son mécontentement quand il s'est exprimé en sa qualité de chef de l'Agence européenne de défense : « Je trouve pour le moins troublant que les technologies européennes de défense circulent librement vers les Etats-Unis, tandis que la technologie américaine ne circule pas dans l'autre sens ». ⁷⁶

C'est encore lui, accompagné de son co-auteur l'américain Jeremy Shapiro, aujourd'hui conseiller spécial auprès du Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires européennes, qui a tiré les leçons de ce déséquilibre : « Sous une forme ou une autre, la "préférence européenne" pourrait et devrait être pris en compte pour la passation des marchés de défense - tout comme les Européens devrait se montrer plus actifs pour la production d'armement qui serait exempte, autant que possible, de composantes américaines et du droit de veto américain qu'elles impliqueraient sur les exportations européennes. L'Europe devrait également chercher à protéger ses propres compétences dans les technologies clés. » ⁷⁷ Vaste programme. Le problème, c'est que jusqu'ici les initiatives

⁷⁴ "CBI boss in US hypocrites blast", 22 janvier 2006, <http://www.thisismoney.co.uk/money/news/article-1596106/CBI-boss-in-US-hypocrites-blast.html>

⁷⁵ *Defence Acquisition*, House of Commons, Defence Committee, Seventh Report of Session 2012-2013, volume I, le 5 février 2013, p27.

⁷⁶ EDA criticises the US, 6 juin 2005, <http://www.euractiv.com/security/eda-criticises-us-news-214001>

⁷⁷ Nick Witney - Jeremy Shapiro, "Towards a post-American Europe: A Power Audit of EU-US Relations," European Council on Foreign Relations, novembre 2009, p64.

prises au sein de l'Union européenne et *a fortiori* dans le cadre de l'OTAN vont dans la plupart des cas à contre-courant.

UN SEUL ET MEME ENJEU

En schématisant, on peut considérer qu'il existe deux visions sur la nature de ce qu'il est convenu d'appeler « l'Europe de la défense ». La première la considère comme un aboutissement, en termes politico-stratégiques (et non pas bureaucratiques-institutionnels), de la construction européenne ; la seconde y voit le couronnement de la transatlantisation,⁷⁸ dans la mesure où la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) aurait vocation à servir d'auxiliaire et/ou à devenir un département civil de l'OTAN. Or la poursuite de l'une ou l'autre option conditionne en grande partie l'avenir de nos industries d'armement. Quoi que l'on puisse faire pour ligoter la PSDC, doper l'OTAN et promouvoir la soi-disant coopération entre les deux, la donne fondamentale reste inchangée. Du moment où il existe une composante « défense » dans les cadres de l'UE, et que cette composante « défense » comporte une dimension militaire proprement dite, les deux organisations sont comme les émanations des deux visions et se retrouvent donc fondamentalement en compétition.

⁷⁸ Par transatlantisation, on entend ici le mouvement qui, en banalisant les différences entre l'Europe et l'Amérique, pousse dans le sens de leur rapprochement jusqu'à devenir un pôle quasi unique, sous la domination du meneur du jeu, c'est-à-dire les Etats-Unis. Le terme fut employé sur le plan de l'armement dans Yves Bélanger - Jean-Paul Hébert, « Vers la transatlantisation des industries de défense ? », in Christian Deblock et Sylvain F. Turcotte (dir.), *Suivre les Etats-Unis ou prendre une autre voie ? Diplomatie commerciale et dynamiques régionales au temps de la mondialisation*, Editions Bruylant, Bruxelles, 2003. La philosophie qui sous-tend cette transatlantisation est l'occidentalisme, longuement traité par Hubert Védrine dans son rapport adressé au Président Sarkozy en 2007. Selon cette ligne de pensée, « au fond nous serions avant tout des démocraties assaillies par les terroristes et menacées par la Chine, le nouveau 'monde libre' ». Pour la France, par exemple, ceci implique que « Le point de principe – la question de la cohérence occidentale – ne peut s'évaluer en avantages/inconvénients puisque c'est un point de principe, presque de doctrine. Il se justifie si la France se pense avant tout comme un pays occidental, avant d'être européen ou original ». Hubert Védrine, *La France et la mondialisation* : rapport au Président de la République, septembre 2007, pp 35-38.

L'OTAN, cheval de Troie

Par sa seule existence, l'OTAN sert de prétexte à ceux qui désirent bloquer les démarches spécifiquement européennes en stigmatisant les soi-disant « doubles emplois ». Or, comme le note l'ancien chef de l'Etat-major de l'UE : si « le souci de la complémentarité s'est exprimé en termes de non-duplication, c'est-à-dire de restrictions imposées aux capacités de l'UE (...) en réalité, l'UE et l'OTAN ne sont que des cadres d'engagement internationaux dont les forces proviennent des Etats membres. La seule duplication nécessaire est donc celle des chaînes de commandement et des moyens de communication qui leur sont rattachés, ce qui représente un faible investissement ». ⁷⁹ N'empêche qu'elle est présentée comme du pur gaspillage. Or ce n'est pas trahir un secret que de remarquer, comme l'a fait un autre général français, lui aussi avec son lot d'expérience à l'UE, que « les intérêts européens ne se confondent pas toujours avec ceux de l'OTAN et donc des Etats-Unis, comme nous pouvons le constater au Mali ». ⁸⁰

Ces simples constats ne font que souligner à quel point il faut rester vigilant face à tout ce qui peut venir comme initiative de la part de l'Alliance. C'est d'ailleurs la conclusion récurrente dans le rapport qu'Hubert Védrine adressa à la mi-novembre dernier au Président François Hollande. ⁸¹ Qu'il s'agisse de programmes (comme la défense antimissile balistique), d'initiatives capacitaires (comme la « Défense intelligente »), de propositions de financement commun ou de risque de « phagocytage conceptuel et théorique », l'ancien ministre des Affaires étrangères ne cesse d'y réitérer les mises en garde.

Arrêtons-nous un instant sur ce dernier point. Et jetons un coup d'œil sur l'ACT (Commandement allié pour la transformation) qui est comme la tour de contrôle conceptuel-capacitaire de l'Alliance. Installé à Norfolk, en Virginie, l'ACT conduit ses travaux dans l'orbite du Département de la Défense, plus particulièrement dans

⁷⁹ Général Jean-Paul Perruche, Pour une complémentarité UE-OTAN, in Boutherein – Goffi (dir.), *L'Europe et sa défense*, Choiseul, 2011, pp 241-251.

⁸⁰ Audition du Général Henri Bentégeat, ancien chef d'Etat-major des Armées (et président du comité militaire de l'UE entre 2006-2009), devant la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, le 11 février 2013.

⁸¹ Hubert Védrine, *Rapport pour le Président de la République française sur les conséquences du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, sur l'avenir de la relation transatlantique et les perspectives de l'Europe de la défense*, 14 novembre 2012. 25 p.

celui des équipes qui y sont chargés de la « transformation », autrement dit de la mise en œuvre de la RMA (révolution dans les affaires militaires).⁸² Or le concept même de la « transformation » est tout sauf innocent. C'est l'un des principaux promoteurs de la RMA, l'amiral Owens, qui nous confirme la portée politique, pour les alliés, de l'adoption de ses postulats : « Nous pouvons établir une nouvelle relation [avec nos alliés] qui soit fondée sur l'avantage comparatif dont disposent les Etats-Unis dans les domaines du C3I, de la surveillance et de l'acquisition de cibles et dans les armes à guidage précis. Ces outils offrent une marge de supériorité et sont attractifs pour toutes les nations, mais ils sont très coûteux à développer; [pour les Européens, désireux] d'en bénéficier sans avoir à en supporter le coût, la coopération avec les Etats-Unis devient attractive. Cela offrira à ces derniers un droit de regard sur la politique de défense de nos alliés». ⁸³

Outre cette implication politico-stratégique majeure, les initiatives de l'OTAN ont également un double effet de siphonage des budgets européens déjà en forte baisse, au service, autant que possible, de la revigoration des industriels américains. La « Défense intelligente » est l'illustration parfaite de ces risques. Lancée en réaction au projet « Partage et mutualisation » de l'Union européenne, elle est vue par beaucoup comme « une machine de guerre de l'industrie américaine ». D'après le sénateur Jean-Louis Carrere, il s'agit d'un « mouvement qui sous couvert de rationalité nous conduirait peu à peu à la disparition de nos industries. Les exemples du JSF aujourd'hui et de la DAMB demain nous montrent les dangers d'une méthode qui pourrait consister à assécher les budgets nationaux par la participation à ces projets ». ⁸⁴

⁸² Petite erreur révélatrice, sur le site web de l'ACT (www.act.nato.int) ce n'est pas parmi les liens extérieurs mais sous la rubrique de l'Organisation interne que se trouve cité le US Joint Forces Command. Ce laboratoire américain de la « transformation » (d'où le nom même de l'ACT et le titre de son bulletin « *The Transformer* »), autrement dit de la mise en exécution de la RMA, fut récemment désintégrée et ses compétences transférée en août 2011 au directeurat J7 de l'Etat-major (chargé des *Operational Plans and Joint Force Development*).

⁸³ Amiral Owens, « High Seas. The Naval Passage to an Unchartered World », Naval Institute Press, 1995, cité par Yves Boyer, « L'OTAN va-t-elle finir par « tuer » la politique européenne de défense ? », in *Annuaire français des relations internationales 2010*, (volume XI), Bruxelles, Editions Bruylant, 2010, p 711.

⁸⁴ Allocution de clôture par Jean-Louis Carrère, Sénateur des Landes, Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, à l'Université d'été de la Défense, Brest, 11 septembre 2012.

L'ambassadeur de la France auprès de l'OTAN dit connaître les craintes que suscite la « Défense intelligente ». Il admet volontiers : « Je ne suis pas naïf sur les intentions des industriels américains, d'autant plus enclins à trouver des débouchés supplémentaires parmi les Alliés européens que le budget du Pentagone baisse ». Mais il croit « nuancer cette vision », en précisant que la plupart des projets de la « Défense intelligente » portent moins sur l'achat de matériel que sur le développement de doctrines et de standards.⁸⁵ Comme si ce n'était pas justement le point de départ d'une politique téléguidée depuis les rives du Potomac. En répondant aux critiques selon lesquelles « la politique de standardisation de l'OTAN est définie par les Etats-Unis et qu'elle profite à l'industrie de défense américaine », le commandant de l'ACT concède prudemment que « c'est peut-être vrai en partie aujourd'hui ». Mais, il y ajoute tout de suite cette sempiternelle réserve selon laquelle « il appartient aux Européens de s'organiser et de s'impliquer davantage ».⁸⁶ Au vu des résultats des soixante dernières années, on ne peut que leur souhaiter bon courage. Surtout quand ils viennent d'acquiescer à un projet gigantesque comme la DAMB, qui est, aux dires de Robert Hunter (directeur du Centre d'études de sécurité transatlantiques à la NDU et ancien ambassadeur américain à l'OTAN), simplement « un non-sens ».⁸⁷

S'agissant de l'assèchement des budgets nationaux au profit de solutions et de programmes définis et fournis par d'autres, l'autre danger clairement identifié réside dans les tentatives d'extension du financement commun de l'Alliance à l'acquisition de nouvelles capacités « possédées et opérées par l'OTAN ». Sur ce point, la France est « en désaccord fondamental », car elle estime que « ce n'est pas, du point de vue de la France, le rôle de l'OTAN de se substituer aux responsabilités des Nations dans l'acquisition et le maintien de leurs capacités ».⁸⁸ En effet, cela signifierait une perte

⁸⁵ Audition du M. Philippe Errera, ambassadeur, représentant permanent de la France à l'OTAN, devant la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, le 22 janvier 2013.

⁸⁶ Audition du Général Jean-Paul Paloméros, commandant suprême allié chargé de la transformation (ACT) à l'OTAN, devant la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, le 6 février 2013.

⁸⁷ Pour Hunter : « Arrêtons d'essayer d'imposer la défense antimissile aux Européens réticents, en détournant l'attention de sujets importants, en faveur de ce que nous savons être une exigence de politique intérieure américaine », voir Hajnalka Vincze, Brèves transatlantiques de l'été 2012, <http://www.hajnalka-vincze.com/Publications/187>

⁸⁸ Audition de l'ambassadeur Errera, Ibid.

nette de souveraineté par rapport au système actuel basé sur la contribution « en nature » des alliés. Tout compte fait, le sénateur Carrere n'a certainement pas tort quand, en évoquant les programmes et initiatives de l'Alliance, de même que les liens financiers de plus en plus étroits entre industriels européens et américains, il évoque le spectre d'un cheval de Troie.

L'Union européenne, solution à double tranchant

Si la PSDC est supposée servir de cadre à l'autre option, spécifiquement européenne, elle est aujourd'hui, pour reprendre les mots d'Hubert Védrine « surtout du papier et des procédures. (...) ce sont des petites initiatives humanitaires, sympathiques du reste, où l'Europe - gentille fille - rend service ». ⁸⁹ En effet, la défense européenne se condamne à ne faire que de la figuration et/ou de la sous-traitance tant qu'elle restera autolimitée par les préférences atlantistes et pacifistes des Etats membres de l'UE. Et ce à la fois au niveau de la planification et du commandement (refus d'un quartier général opérationnel au motif qu'il ferait double emploi avec l'OTAN), des achats d'équipement (l'essentiel des ressources continue d'être aspiré par des projets et du matériel *made in US*), ou encore sur le plan des doctrines d'emploi des forces (vision quasi uniquement civile de la PSDC en complément d'une Alliance basée sur une vision complètement américanisée). Or en théorie, les institutions et les opérations de la PSDC auraient dû, ce fut l'idée originelle, faciliter tant la prise de conscience des déficits capacitaires que la convergence des doctrines d'emploi, contribuant ainsi à l'harmonisation des besoins opérationnels en aval. Le tout culminant dans des programmes en coopération et le renforcement d'une BITD conforme à nos intérêts et à nos conceptions. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes loin du compte.

A ce propos, il convient de faire deux remarques par rapport au « pivot » américain, souvent interprété comme un éventuel « adjuvant » à la défense européenne. Logique, ce scénario optimiste mérite néanmoins d'être mis en perspective. Premièrement, les incantations encourageantes des Etats-Unis pour que leurs alliés prennent soi-disant plus d'autonomie montrent vite leurs limites. Comme le note Witney avec son co-auteur Olivier de France : « Les États-Unis n'attendent certes pas des Européens qu'ils agissent en toute indépendance vis-à-vis de Washington. Ils voudront que

⁸⁹ Relancer le moteur franco-allemand pour faire avancer l'Europe, interview avec Hubert Védrine in *L'OURS* hors série, juillet-décembre 2010.

l'action transatlantique demeure pleinement coordonnée et que subsiste une interopérabilité aussi étendue que possible entre les forces et les capacités de façon, en particulier, à permettre l'utilisation d'équipements américains. »⁹⁰ Deuxièmement, l'annonce de la réorientation stratégique américaine vers l'Asie qui, de toute évidence, confirmait les thèses « euro-gaullistes » aurait donc normalement dû conduire à une remise en cause de l'option ultra-atlantiste des partenaires de Paris. Force est de constater que ce n'est pas le cas jusqu'ici. Au contraire, plus l'Amérique semble s'éloigner, plus les Européens s'empressent de lui donner des gages, en espérant ainsi rester dans ses bonnes grâces. Au lieu d'une reprise en main de notre autonomie, on assiste donc plutôt à une crispation atlantiste.

Dans ce contexte, on se contentera d'évoquer, exemples à l'appui, les deux niveaux d'action concrète à l'échelle européenne. Le premier, celui de la méthode communautaire, s'est distingué dernièrement par l'initiative connue sous le nom de « paquet défense ». Or celui-ci, et en particulier son volet Marchés publics de défense et de sécurité (MPDS), est une parfaite démonstration de l'inaptitude de l'approche communautaire, (dont les décisions contraignantes se prennent sur proposition de la Commission et avec l'aval des Etats membres) à identifier les sujets les plus stratégiquement sensibles, puis à les aborder en conséquence.⁹¹ D'une part, la directive MPDS semble ignorer que, dans ce secteur, l'écrasante majorité des investissements R&D sont financés par les gouvernements, qui en attendent, outre le produit final, des retombées dans divers domaines dont celui des emplois. L'ouverture à la compétition risque donc d'avoir un effet décourageant en matière d'engagement financier des Etats.

D'autre part, comme à l'accoutumée, l'ouverture intra-européenne ne s'accompagne pas de mesures de protection appropriées, à l'encontre d'Etats tiers. Certes, le régime dérogatoire de l'article 346 TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) est maintenu afin de préserver les intérêts essentiels pour la sécurité nationale, même s'il est sujet à une interprétation de plus en plus restrictive de la part de la Cour européenne de justice. Mais la directive elle-même n'instaure aucun dispositif de protection, laissant à chaque Etat membre le droit de décider si oui ou non il

⁹⁰ Olivier De France - Nick Witney, « Etude comparative des Livres blancs des 27 Etats membres de l'UE: pour la définition d'un cadre européen », *Etudes de l'IRSEM* N°18 – 2012, p.42.

⁹¹ Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil, 13 juillet 2009.

souhaite ouvrir ce nouveau « marché commun » à des tiers. Ce n'est donc pas un hasard si, lors de la transposition de la directive, la première inquiétude des parlementaires français concernait la capacité de leur pays de se préserver de la concurrence non-européenne et de ne pas tomber dans le piège des entreprises « faux nez ». Il s'agit de « ces entreprises domiciliées dans un Etat membre de l'Union européenne et qui dissimulent, en réalité, des entreprises immatriculées dans des Etats extérieurs à l'Union, ce qui contrarie la double exigence de sécurité de l'information et de l'approvisionnement propre aux marchés de sécurité et de défense ».⁹²

L'autre niveau d'action est celui des initiatives intergouvernementales, parmi lesquelles le Commandement du transport aérien européen (CTAE/EATC) est l'exemple le plus abouti en matière de mutualisation et de partage. Inauguré en septembre 2010, le CTAE a permis à la France, dès le mois de décembre de la même année, d'envoyer trois compagnies de combat en Côte d'Ivoire en utilisant des avions néerlandais, belges et allemands. Le CTAE a également joué un rôle majeur lors de l'opération *Harmattan* en Libye, et est fréquemment sollicité aujourd'hui pour l'opération *Serval* au Mali.⁹³ Le succès du CTAE s'explique en particulier par le respect de la souveraineté, notamment grâce au principe de réversibilité. Conformément à la procédure dite de *Reverse Transfer of Authority*, « en l'absence d'engagement national, ces moyens peuvent être mis à la disposition de partenaires selon des modalités prévoyant une reprise sous commandement national en cas de besoin ».⁹⁴

En simplifiant, on pourrait considérer que ces deux exemples - le « paquet défense » et le CTAE - représentent, à leur manière, deux réponses fondamentalement différentes aux questions de capacités et d'armement. Celles-ci peuvent être traitées soit sous l'angle de la

⁹² Guillaume Fanouni-Farde, « Transposition de la directive défense » : *Abitis, dulces caricae ?* », in *Revue de l'Union européenne*, n°557, avril 2012.

⁹³ Voir sur le site d'EATC: « German Transalls safely arrived in Dakar », 20 janvier 2013, « EATC contribution to Operation Serval », 21 janvier 2013, « KDC-10 assisting Operation Serval », 11 février 2013, www.eatc-mil.com, et Nicolas Gros-Verheyde, « Les alliés au Mali : encombrants, inutiles, utiles ? Le vrai, le faux... », site internet Bruxelles2 : <http://www.bruxelles2.eu/zones/sahel/les-allies-au-mali-encombrants-inutiles-utiles-le-vrai-le-faux.html>

⁹⁴ Capitaine de Frégate Philippe Valin, « Partage et mutualisation capacitaire face aux réalités », in *Impetus* (bulletin de l'Etat-major militaire de l'UE) n°14 automne/hiver 2012, pp 20-21.

fusion, soit sous celui de la coopération. Or en l'absence d'une « préférence européenne », les opérations de type fusion, qu'il s'agisse de restructurations industrielles, de réglementations communautaires, ou de financements en commun, conduisent mécaniquement à une ouverture accompagnée d'un abandon de contrôle et de protection. A l'inverse, les coopérations, que ce soit des collaborations industrielles ad hoc, des initiatives intergouvernementales de partage sur base de réversibilité ou de contributions « en nature » à des opérations conjointes, permettent à chacun de préserver ses propres moyens de contrôle et de protection. Le choix des coopérations apparaît donc comme une assurance-vie en quelque sorte, face aux fusions qui « présentent l'inconvénient de figer définitivement les situations », comme l'a fort justement remarqué le directeur général de Dassault Aviation.⁹⁵

Quid de l'autonomie stratégique ?

Le contexte actuel constitue sans nul doute un défi formidable pour toute volonté stratégique, dans la mesure où il favorise ce double fléau de l'Europe que sont les dogmes atlantistes et pacifistes. Au regard des crispations atlantistes des gouvernements européens suite au « pivot » de l'Amérique (1), des tentatives d'émancipation poussée des industriels face aux Etats en contraction budgétaire (2), de l'intensification des pressions américaines en matière d'achat d'équipements militaires (3) et des exhortations des ministères des Finances en faveur des solutions à court terme (4), il importe de replacer, plus clairement que jamais, l'autonomie stratégique au cœur des réflexions sur la BITD. De ce point de vue, la fusion BAE-EADS aurait été un abandon de premier ordre. En même temps, comme on vient de le constater, son échec ne signifie point la fin des manœuvres ni celle des propensions à l'abandon.

Dans ces conditions, il convient de faire preuve d'une extrême vigilance sur plusieurs points cardinaux. D'une part, en ce qui concerne l'activité des firmes européennes aux Etats-Unis, l'exemple de *BAE Systems* est un rappel précieux. Dès lors qu'une de nos entreprises stratégiques se retrouve dans le champ d'attraction du Pentagone, la restructuration à la fois de son organisation interne et de sa liste des priorités finira par restreindre considérablement nos options. Les dispositions du type « *Buy*

⁹⁵ Charles Edelstenne, « Taille critique ou compétences critiques : la tentation du meccano », in *Le Figaro*, 4 janvier 2013. Pour illustrer les avantages de la voie de la coopération, Edelstenne évoque, sans surprise, l'exemple du drone de combat nEUROn.

American Act», avec leur corollaire d'obstacles devant l'accès au marché de défense américain sont donc une aubaine inespérée pour l'Europe. Plutôt que d'encourager leur démantèlement, il faudrait en remercier le Congrès et le Pentagone. Car si nos entreprises pouvaient accéder au marché américain plus facilement, toutes s'y précipiteraient immédiatement, et deviendraient « *de facto* américaines » en peu de temps. D'autre part, un réengagement des puissances publiques au sein des entreprises stratégiques s'impose, à la fois pour contrebalancer le poids décroissant de leurs activités strictement militaires et le poids croissant des clients non-européens, de même que pour assurer la pérennité des investissements « R&T ». Inutile de préciser que la ligne actuelle poursuivie par la direction d'EADS, tant en matière d'expansion sur le marché américain que sur la place des pouvoirs publics, va dans le sens opposé.

Pour ce qui est de la défense européenne, sa relance préconisée par la France n'a de sens que si elle se fait avec un recentrage sur les questions d'armement, y compris tout ce qui les sous-tend comme les doctrines d'emploi des forces. Elle doit notamment se frayer un chemin entre la civilianisation rampante de la PSDC (que l'on constate à la fois au niveau des opérations, des institutions et des ambitions) et l'américanisation de l'OTAN (laquelle privilégie un mode d'action découlant de la doctrine Powell « *Shock and awe* », qui consiste en des frappes à distance, sans intervention des troupes au sol, allant de pair avec la sur-technologisation et l'idéologie du « zéro mort »).⁹⁶ Une approche européenne de « la manière de faire la guerre » pourrait faciliter l'harmonisation des besoins opérationnels, point de départ de toute coopération ou d'achat d'équipements en commun. L'acquisition systématique de matériel états-unien, soit pour des raisons d'économies (à court terme), soit du fait de la transatlantisation industrielle, nous enfermerait dans des choix opérationnels et politiques propres à l'« *American way of war* ».

⁹⁶ Pour le général Bentégeat, si cette forme d'action – illustrée entre autres par l'intervention en Libye – présente certains avantages militaires (éviter l'enlèvement comme en Afghanistan, limiter les pertes amies), elle n'en comporte pas moins des inconvénients politiques (manque de contrôle sur les belligérants et donc sur le résultat final, caractère indispensable du soutien des Etats-Unis pour ce type d'opération, éventuels reproches de « néo-colonialisme »). Audition du Général Henri Bentégeat devant la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, le 11 février 2013.

Finalement, à défaut de partenaires européens qui partageraient de façon unanime l'impératif d'autonomie stratégique, la prudence la plus élémentaire voudrait que la coopération (non pas la fusion) et la réversibilité soient les principes directeurs de toute initiative commune. De la même manière, les mesures d'ouverture intra-européenne de type communautaire sont aujourd'hui mécaniquement synonymes d'abandon, à moins de les entourer d'emblée de dispositifs de protection. De ce point de vue, on pourrait profiter de l'apparition de nouveaux acteurs (comme la Chine à la recherche d'investissements) ou de nouveaux secteurs (comme l'énergie) dans les réflexions sur la sécurité européenne, afin de sensibiliser les partenaires de la France à l'importance de la protection des atouts stratégiques. En même temps, on devrait pouvoir invoquer le « pivot » américain, pour insister sur l'importance d'une démarche et d'une option spécifiquement européennes. En somme, pour toute entreprise et projet en commun, l'exigence de *l'autonomie stratégique* doit être non seulement considérée, mais aussi explicitée désormais sans relâche, comme *la* condition préalable.

*

*

*

Pour la création d'une université de défense en France : un projet utopique ?

PATRICE BUFFOTOT, Directeur de la revue *Défense & Stratégie*
CATHERINE DE LA ROBERTIE, Professeure des universités
COLONEL JEROME PELLISTRANDI, Ecole militaire

Pour des raisons historiques, les relations entre l'Université et la défense n'ont jamais été simples. En raison d'une méfiance réciproque, les rapprochements entre recherche universitaire et recherche stratégique ont toujours eu des difficultés à se réaliser, malgré de nombreux projets souvent pertinents. Or, malgré des échecs et des approches tant conceptuelles que matérielles distinctes, des progrès ont été enregistrés peu à peu, autour du site de l'Ecole militaire. A l'heure de nouvelles évolutions à venir pour la défense française, il est souhaitable de profiter d'une nouvelle ambition pour concrétiser cette idée depuis longtemps attendue, mais dont la réalisation devient aujourd'hui un impératif.

*

L'ECHEC DES DIFFERENTS PROJETS D'UNIVERSITE DE DEFENSE

La volonté de développer les études dans le domaine des relations internationales ainsi que dans celui des études de défense et de sécurité remonte au début des années 70. Pour Pierre Dabezies, professeur à l'Université de Paris 1, c'est l'année 1972 qui marque le début de l'évolution des études de défense. « En 1972, le fruit avait mûri et les conditions étaient favorables à l'émergence des études de défense ».⁹⁷ Le ministre de la défense, Michel Debré, souhaitait

⁹⁷ Voir à ce sujet l'intervention de Pierre Dabezies à la table ronde des 3-4 avril 2002 organisée par le CEHD (Centre d'études d'histoire de la défense) à

les développer et pour cela il réunit des professeurs des universités au Ministère de la défense et décida à l'issue de cette réunion de créer la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale (FEDN). Il nomma comme président, le général Buis, ancien directeur de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale). Cette institution a « officialisé » les études de défense⁹⁸. Il ne s'agit pas ici de retracer l'évolution depuis cette date des enseignements et de la recherche dans le domaine des relations internationales et de la défense.⁹⁹ Non seulement le nombre des cours s'est multiplié mais aussi les diplômes spécialisés (DEA et DESS puis Masters). Il en est de même pour les centres de recherche universitaires. Le SGDN (Secrétariat général de la défense nationale) avait d'ailleurs créé en 1977 une « Mission pour les études et les enseignements de défense » (MEED) afin de coordonner et de financer des enseignements et des études de défense. Malgré des crédits dérisoires, cette mission a fonctionné pendant 20 ans. Son transfert en 1997 à l'IHEDN a provoqué une rupture et sa disparition quelques années plus tard marque le début de la crise que connaissent actuellement les études de relations internationales et de défense.

Le succès des études de relations internationales et de défense s'est traduit par une augmentation du nombre des étudiants et notamment des doctorants¹⁰⁰, par l'organisation de nombreux colloques universitaires, par de nombreux échanges entre universitaires et militaires, mais on assiste à un recul brutal de ce courant au cours des années 90. C'est à ce moment crucial que se

Vincennes in Ministère de la défense, SGA, CEHD, « Défense et université. 30 ans d'enseignements », *Cahiers du CEHD* N°20, 2004. p 17. (Actes de la table ronde du CEHD des 3-4 avril 2002)

⁹⁸ Ibidem.

⁹⁹ On peut consulter sur ce sujet l'étude de Hervé Coutau-Bégarie sur « Les structures de la recherche stratégique en France » (site www.stratisc.org). Cette étude est reprise en partie dans un article « La recherche stratégique en France » *AFRI*, Volume 1 – Bruxelles, Bruylant, 2000, pp 787-804. Voir aussi l'étude plus ancienne de Pascal Boniface, « Misère de la recherche stratégique en France », *Relations internationales et stratégiques*, N°21, printemps 1996. Voir aussi l'étude récente de Matthieu Chillaud : « Strategic Studies in France : Plus ça change... » in *Res Militaris*, Vol 3 N°1, autumn 2012, 26 pages. Site internet (<http://resmilitaris.net>)

¹⁰⁰ Le SGDN avait répertorié les thèses sur la défense et le CEHD à Vincennes avait pris la relève. Voir Patrice Buffotot, « Répertoire des thèses sur les questions de défense (1970-1991) » IPIE-Université de Paris X : Nanterre, juin 1992. 91 pages. Voir aussi l'étude produite à partir de ce répertoire de 784 thèses, « 22 ans d'études universitaires sur la défense. Une tentative de bilan », SGDN, décembre 1992. 18 p.

multiplient les projets pour tenter de remédier au « déclin » des études de défense. Aussi est-il important de connaître les raisons de leur échec si l'on veut faire de nouvelles propositions pour relancer ces études.

Le projet de François Heisbourg

Le professeur de droit Serge Sur de l'université de Paris II s'est inquiété de la situation et il a alerté le Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, en envoyant une note au printemps 1998 sur « *l'enseignement et la recherche universitaire en relations internationales* ». Lionel Jospin et notamment son conseiller défense, Louis Gautier, ont pris conscience de la nécessité d'insuffler une nouvelle dynamique et par une Lettre de mission du 26 novembre 1998, ils ont demandé à François Heisbourg de créer un « groupe de travail interministériel sur l'enseignement et la recherche en relations internationales et affaires stratégiques et de défense ». Ce dernier se met en place en février 1999 et remet son rapport au Premier ministre le 5 juin 2000. Ce rapport ne sera jamais rendu public mais ses propositions seront présentées et discutées dans le cadre des journées d'études les 6-7 juillet 2000¹⁰¹.

F.Heisbourg propose la création d'un « pôle stratégique » qui regrouperait la FRS (Fondation pour la Recherche Stratégique) et l'IHEDN, l'objectif poursuivi étant la création d'un Institut des Hautes Etudes de Relations Internationales (IHERI) qu'il considère comme une urgence absolue. Cet Institut pourrait par la suite donner naissance à une « Ecole Française de Relations Internationales ». Il suggère également la création d'un centre doctoral national qui fédérerait les différentes écoles doctorales existantes dans le domaine des relations internationales et déciderait de l'attribution des bourses et des crédits de recherche. Ce projet souleva de vives oppositions dans les milieux de la recherche mais aussi de la part d'universitaires. Comme le constate Hervé Coutau-Bégarie, « Le rapport Heisbourg reprend donc l'idée qui a déjà été une longue tradition et qui se heurte aux mêmes oppositions : l'accueil par le conseil d'administration de l'IHEDN, auquel le rapport a été présenté en décembre 1999, aurait été plus que réservé »¹⁰². Quant aux universitaires, ils entendent défendre leur légitimité et conserver leur indépendance.

¹⁰¹ Présentation du rapport de mission aux journées d'études : « La France dans le Monde » par François Heisbourg, Paris, le 6 juillet 2000, 14 pages.

¹⁰² Coutau-Bégarie, op cit, pp 800- 801.

Les projets Conesa et Hervouët

Après l'échec de la mission Heisbourg, un nouveau projet est mis en chantier. Le ministre de la défense Alain Richard adresse une lettre de mission le 14 septembre 2000 à Pierre Conesa, haut fonctionnaire au ministère de la défense, en vue de la création d'« un pôle de défense à l'École militaire » mais les propositions qu'il fait en juillet 2001 ne sont pas agréées. Le projet est repris par le contrôleur général des armées, Daniel Hervouët qui reçoit une lettre de mission du ministre de la défense le 23 octobre 2001 lui demandant de « créer les conditions favorables à la réflexion sur la défense ». En avril 2002, il propose la création d'un « Campus de défense de l'École militaire » mais le coût de ce projet et l'absence de volonté politique conduisent à son abandon.

Les propositions de l'amiral Lanxade

Il faut aussi mentionner le groupe de travail mis en place à la demande du Premier ministre au sein du Commissariat général du Plan et présidé par l'amiral Lanxade¹⁰³ pour mettre en œuvre une stratégie internationale. Celui-ci avait déjà alerté les pouvoirs publics sur la faiblesse des études de relations internationales et stratégiques au sein de l'Université. Pour y remédier, il a proposé d'organiser la réflexion stratégique et la prospective afin de « Favoriser l'émergence, au sein du monde académique, d'experts de qualité internationale sur les principaux sujets européens et internationaux »¹⁰⁴. Ces propositions sont restées sans lendemain.

Le projet Andréani-Bozo

Le processus est relancé une nouvelle fois en 2004, cette fois conjointement par le ministre des affaires étrangères, Michel Barnier et le ministre de l'éducation nationale, François Fillon. Ils adressent le 13 octobre 2004 une lettre de mission à Gilles Andréani et Frédéric Bozo dans laquelle ils précisent : « Nous souhaitons vous confirmer une mission de préfiguration pour disposer au plus tôt des éléments de décision opérationnels nécessaires afin de créer une institution nationale d'enseignement et de recherche dans le domaine des relations internationales ». Gilles

¹⁰³ Lettre de mission du 27 novembre 2000.

¹⁰⁴ In Commissariat Général du Plan. *Organiser la politique européenne et internationale de la France*. Rapport du groupe présidé par l'amiral Lanxade. Paris, la documentation française, décembre 2002, pp 115-116 et la proposition N°45, p 146.

Andréani et Frédéric Bozo remettent aux deux ministres concernés leurs conclusions le 23 décembre 2004¹⁰⁵.

L'objectif est de mettre en place pour la rentrée 2006 « une structure d'accueil pour des universitaires désireux de combiner enseignement et recherche en relations internationales dans une perspective de politique appliquée ». Cette structure prendrait la forme d'un établissement public administratif (EPA) qui serait rattaché à plusieurs universités afin de pouvoir délivrer des diplômes. Elle offrirait une formation universitaire initiale à 250 étudiants en Master 1 et 2 ainsi qu'une école doctorale comprenant 50 doctorants. Il est aussi prévu une formation professionnelle pour 200 personnes. L'effectif global serait situé entre 450 et 500 étudiants, masse critique selon les auteurs du rapport, qui nécessiterait 40 enseignants-chercheurs à terme, une dizaine de chercheurs, une vingtaine d'allocations de recherche doctorales et une dizaine de bourses postdoctorales. Cette structure serait installée dans une « Maison des relations internationales » dont la dotation de fonctionnement serait d'un million d'euros.

Ce rapport a provoqué des réactions négatives au sein de l'université. Ainsi les professeurs M.Bergès et J-J. Roche de l'Association des formations universitaires de défense, de relations internationales et de sécurité (AFUDRIS)¹⁰⁶ regroupant des

¹⁰⁵ « Conclusions et recommandations », Gilles Andréani et Frédéric Bozo, Paris, le 23 décembre 2004. 41 p.

¹⁰⁶ L'Association des Formations Universitaires de Défense, de Relations Internationales et de Sécurité a été créée en 2002 dans le but de « promouvoir les actions des centres de recherche et des formations universitaires dans le domaine de la défense, des relations internationales et de la sécurité ». L'AFUDRIS succède près de vingt ans après la disparition en 1979 de l'Association universitaire pour les études de défense (AUED) qui avait été créée le 21 mai 1976. Le président d'honneur était Raymond Aron, le président André Martel (historien), et le secrétaire général Pierre Dabezies (politiste). L'AUED a disparu, faute d'activité après la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 11 novembre 1978 lors d'un colloque à Strasbourg. Il s'agit donc de montrer, que parallèlement aux centres experts, il existe en France une recherche académique de pointe dans ces domaines, tout en ouvrant de nouveaux champs de recherche, tout en participant au débat public sur des questions d'actualité, en témoignant "Les Rendez-vous de la Sécurité" organisés en 2008 en partenariat avec la Société de Stratégie et le CEREM à l'École militaire.

L'AFUDRIS a ainsi vocation à être une tête d'un réseau placée au service de centres universitaires, mais aussi de chercheurs, soit une centaine, dispersés dans les universités françaises, de façon à leur permettre de bénéficier des avantages de la dynamique de groupe. L'Association a également pour ambition de valoriser la recherche stratégique française et d'améliorer sa visibilité internationale en diffusant les standards internationaux qui consistent

universitaires travaillant dans le domaine des relations internationales dénoncèrent ce « projet pharaonique » qui proposait des « solutions dispendieuses et inadaptées » et firent observer que la mission méconnaissait la richesse universitaire française en relations internationales¹⁰⁷. L'obstacle majeur auquel se heurtait le projet est « l'absence au sein du CNU (Conseil national des universités) d'une discipline autonome en 'relations internationales' ». La question de la création d'une nouvelle section intitulée « relations internationales » se pose, mais elle a peu de chances d'être tranchée en raison de fortes oppositions de la part des autres disciplines. Le rapport Andréani-Bozo a lui aussi été classé dans les archives gouvernementales, faute de volonté politique.

Le projet Alain Bauer

Lorsque Nicolas Sarkozy est ministre de l'Intérieur, le criminologue Alain Bauer lui propose le 27 novembre 2006, « la création d'un grand institut de la sécurité nationale », une Agence de réflexion et de prospective qui serait issue de la fusion de l'Institut national des hautes études de la sécurité (INHES) et de l'Institut des Hautes Etudes de Défense nationale (IHEDN).¹⁰⁸ Mais Alain Bauer¹⁰⁹ a en réalité un projet plus ambitieux dont il expose la

à associer la recherche fondamentale à l'expérience des praticiens et l'expertise des centres spécialisés dans l'analyse opérationnelle.

Dans la mesure où le domaine de spécialisation impose aujourd'hui de prendre en compte une conception élargie de la sécurité et de l'action internationale, l'AFUDRIS a, dès ses origines, choisi de combiner les dimensions stratégiques et de défense aux problématiques internes. Les approches concernent à la fois les « menaces » intentionnelles et les « risques » naturels dans une perspective de « sécurité globale » (environnement, intelligence économique, réseaux...), couvrent autant la protection des personnes que la sûreté des biens, tout en combinant les échiquiers diplomatiques, économiques et culturels.

L'AFUDRIS, ainsi conçue comme un instrument de mobilisation de compétences souvent dispersées sur l'ensemble du territoire français s'efforce en outre d'élargir son audience aux formations équivalentes dispensées dans les pays francophones en utilisant les liens établis entre les centres participant à l'Association avec leurs partenaires habituels, notamment l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université de Genève, l'Université Libre de Bruxelles et l'Université Catholique de Louvain...

¹⁰⁷ Note critique concernant le rapport de la mission Andréani-Bozzo sur la « préfiguration d'une institution universitaire d'enseignement et de recherche en relations internationales » par les Professeurs Michel Bergès et Jean-Jacques Roche (AFUDRIS), sd, 5 ff.

¹⁰⁸ « Etudes sous haute sécurité » par Piotr Smolar, in *Le Monde*, 1^{er} février 2007, p 3

¹⁰⁹ Alain Bauer est président du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance (OND)

teneur à un journaliste du quotidien *Le Monde* : « J'irai même plus loin. Il est temps de fusionner tous ces machins qui coûtent fort cher et souvent ne produisent pas grand chose, l'Institut national des hautes études de la sécurité¹¹⁰ (INHES), l'Institut des Hautes Etudes de défense nationale (IHEDN), la Fondation pour les Etudes de Défense (FED)¹¹¹, l'Institut français des relations internationales (IFRI), voire l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), privé.... Il faudrait créer un grand centre de recherche français, sur le modèle de la RAND américaine... ».¹¹²

La création du Conseil supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique (CSFRS)

Une fois élu président de la République, Nicolas Sarkozy confie à Alain Bauer la présidence d'un groupe de travail chargé d'étudier « le rapprochement des missions, des structures et des modes de financement des grandes institutions publiques en charge de la formation, de la recherche et l'analyse des questions de sécurité et stratégiques »¹¹³. La lettre de mission précise qu'il devra mettre en cohérence ses travaux avec la commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Les universités sont concernées indirectement par cette mission car elle précise « que soit étudiée la façon de dynamiser et de favoriser la cohérence des travaux des institutions financées par des fonds publics, ainsi que des universités ».

Alain Bauer remet ses conclusions au président de la République le 20 mars 2008 et celui-ci demande qu'elles soient prises en compte par le futur Livre Blanc. Le rapport propose de mettre en place deux grands centres. Le premier serait spécialisé en sécurité intérieure par la fusion de l'Institut national des hautes études de la sécurité (INHES) et l'Institut d'études et de recherche sur la sécurité des entreprises (IERSE). Le second centre serait consacré aux questions de défense et de stratégie en regroupant

¹¹⁰ L'IHESI est devenu INHES en 2005 puis INHESJ en 2007 avec le volet judiciaire.

¹¹¹ La FED n'existe plus depuis 1998. L'auteur fait allusion à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) qui procède de la fusion en 1998 de la FED avec le Centre de recherches et d'études sur les stratégies et la technologie (CREST). Voir l'article de Coutau-Bégarie, *AFRI*, Volume 1, Bruxelles, Bruylant, 2000, p 793.

¹¹² « Il est temps de fusionner tous ces machins » Entretien de Alain Bauer avec Piotr Smolar, in *Le Monde*, 1^{er} février 2007, p 3.

¹¹³ Lettre de mission de M.Nicolas Sarkozy, président de la République adressée à M.Alain Bauer, Criminologue. Paris, le 2 août 2007. Site de la présidence

l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et le Centre des hautes études de l'armement (CHEAr). Alain Bauer a été obligé de réduire ses ambitions consistant à regrouper tous les centres travaillant à la fois sur les questions de sécurité intérieure et extérieure. Il est vrai qu'il a imposé ce nouveau concept de sécurité dans le Livre blanc, concept contesté notamment par les militaires. Il aurait voulu notamment absorber l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales) présidé par Thierry de Montbrial mais plusieurs directeurs de centres et instituts ont résisté victorieusement.¹¹⁴

Ultérieurement, Alain Bauer a proposé la création d'un Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS). Le Président lui confie alors la direction d'une mission préparatoire chargée de mettre en cohérence la réorganisation des instituts de formation en deux pôles « défense et politique étrangère » et « sécurité intérieure ». Les Assises nationales de la recherche stratégiques du 24 juin 2010 ont approuvé la création du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS) dont la présidence est confiée à Alain Bauer. A ses yeux, « l'urgence est double : d'une part, reconstruire une pensée stratégique, d'autre part, concevoir les contenus et les missions de ces nouveaux dispositifs visant à moderniser les structures de sécurité et de défense de la Nation, afin de gérer les crises non-militaires, coordonner le renseignement préventif, déceler les signaux faibles et ainsi, suivre au plus près l'évolution des dangers et menaces ».¹¹⁵

L'analyse faite par Alain Bauer repose sur l'idée que « la France ne disposait plus d'une pensée stratégique vivante et structurée. Celle-ci aurait été victime de la défaite de 1940 et, paradoxalement, de l'affirmation de la doctrine nucléaire voulue dans la décennie 60, du fait de l'internationalisation des menaces nucléaires : Gallois, Poirier, Aron portèrent un flambeau de moins en moins visible ».

Le CSFRS est créé officiellement en novembre 2009.¹¹⁶ Sa mission est notamment « de concourir au développement des activités de recherche et de formation, en promouvant les interactions entre d'une part, les différents champs disciplinaires ou domaines touchant à la sécurité, à la défense et à la justice et, d'autre part, les organismes publics ou privés qui en sont chargés ». Le budget

¹¹⁴ S.C : « L'extraordinaire appétit de M.Bauer » in *Le Point* du 20 janvier 2011, p 53.

¹¹⁵ Alain Bauer : « Pourquoi le CSFRS, pourquoi les Assises ? », site du CSFRS : <http://www.csfrs.fr/fr/pourquoi-le-csfrs.html>

¹¹⁶ *JORF* du 17 novembre 2009.

prévisionnel est de 10 millions d'euros par an, somme importante dans ce domaine. Neuf entreprises contribuent à son financement.¹¹⁷

Le bilan de trois années d'activités du CSFRS

Le CSFRS se dote des outils et des structures administratives nécessaires à l'accomplissement de sa mission en 2009-2010. L'administration est composée de 5 cadres (un président, un directeur général, un secrétaire général, un administrateur de la recherche et un directeur de la communication) aidés par 7 agents ; l'ensemble du personnel est soit mis à sa disposition par les ministères de la défense, de l'intérieur, par la région Ile de France et par La Poste, soit recruté sous contrat. Deux autres agents supplémentaires sont prévus, ce qui ferait un total de 14 personnes. Le budget de 2011 s'élevait à 1,5 millions d'euros¹¹⁸.

Le CSFRS a lancé en 2011 des appels à projets thématiques (APT) et Appels à projets non-thématiques (APNT). Les réponses ont été soumises à l'évaluation par des experts indépendants qui ont donné leur avis et émis des recommandations ; c'est le conseil du CSFRS qui a ensuite en dernier ressort choisi les projets et demandé le financement au SGDSN qui dépend du Premier ministre. Les premières études (2 APNT et 3 APT) sont réalisées sur une durée allant de 12 à 24 mois et sur la base d'un financement s'élevant entre 30.000 et 150.000 euros. En 2012, 7 projets ont été financés pour une somme globale de 727.000 euros, dans une fourchette allant de 32.000 à 270.000 euros. Tous les ans est organisé un colloque dénommé « *Assises annuelles* » dont les actes font l'objet d'une publication.¹¹⁹

Le Conseil scientifique du CSFRS est constitué de 9 sections¹²⁰ regroupant des universitaires, des spécialistes, des chercheurs, et

¹¹⁷ Il s'agit d'Aventis, Sanofi, EADS, EuroRSCG, Total, Safran, EDF, SNCF, RATP, Caisse des dépôts puis plus tard La Poste, Voir de JM. L : « L'Elysée crée un Conseil supérieur de la recherche stratégique » in *Le Figaro* du 24 juin 2010, p 11.

¹¹⁸ CSFRS, Rapport d'activité 2011, Paris, juin 2012, 23 pages.

¹¹⁹ Les assises organisées en 2011 auront coûté 70.000 euros.

¹²⁰ La section générale, la section 1 (géopolitique et géostratégique, défense nationale et politique militaire), section 2 (risques et atouts sociétaux, cohérence, pérennité), section 3 (gouvernance, immigration, politiques publiques nationales et internationales), section 4 (menaces contemporaines et technologies de l'information, nouvelles criminalités), section 5 (développement durable, organisation spatiale des sociétés, climat, biodiversité, énergie, sécurité alimentaire), section 6 (systèmes complexes, gestion des catastrophes et des crises, risques sanitaires et naturels), section 7 (risques et régulations économiques et financières), section 8 (compétitivité et

des industriels. Il est présidé par le professeur Philippe Baumard. Ces sections sont chargées d'étudier les grandes tendances de leur domaine. Le travail effectué par le conseil scientifique aurait peut-être davantage de légitimité dans une instance interministérielle en raison de son objet qui dépasse largement les questions de défense. Son activité ressemble en effet à celle qu'effectuaient les groupes de travail de l'ancien Commissariat général au Plan.

Une conception utilitariste de la recherche

Cette démarche s'inscrit dans une conception utilitariste de la recherche qui doit servir immédiatement au décideur. Le politique demande des notes opérationnelles sur des sujets concrets qui doivent être « au service de l'action ». Cette approche de la recherche est légitime mais elle ne peut s'exonérer d'une démarche conceptuelle.

Le professeur Hervé Coutau-Bégarie montre bien « qu'une doctrine ne peut pas exister sans théorie et que celle-ci a impérativement besoin d'une recherche, en apparence gratuite, sur les classiques de la stratégie, sur les concepts et les méthodes »¹²¹. Il est donc nécessaire de convaincre les politiques de l'importance de la recherche théorique qui seule peut nourrir la recherche opérationnelle¹²².

Cette démarche est illustrée par la publication de l'INHESJ¹²³ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice), les *Cahiers de la sécurité*, qui s'est dotée d'un comité de rédaction et d'un conseil scientifique éditorial international faisant une large part aux universitaires. Les *Cahiers de la sécurité intérieure* ont vu le jour en 1990. Ils étaient référencés CNRS et ont été transformés en 2005

développement technologique, rayonnement, patrimoine et sécurité) in CSFRS, *Rapport du Conseil scientifique. Année 2011*, Première édition, Paris, 23 mai 2011, 100 pages.

¹²¹ Hervé Coutau-Bégarie, « La recherche stratégique en France » *AFRI*, Volume 1, op cit, p 803.

¹²² On constate la même évolution par exemple avec la création de l'Institut d'Etudes sur l'Immigration et l'Intégration (IEII) par le ministère de l'Identité nationale le 8 octobre 2007. Le politologue Jérôme Valluy évoque à ce propos une « légion étrangère de la recherche ».

¹²³ L'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) créé en 1989 a été remplacé par l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) par le décret du 27 juillet 2004. Créé par le décret n°2009-1321 du 28 octobre 2009, l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) a succédé à l'INHES et à l'IHESI

en *Cahiers de la sécurité*, référencés par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).¹²⁴

La création de l'IRSEM à l'École militaire

L'Institut de Recherche Stratégique de l'École militaire (IRSEM) a été mis en place en 2009. Il regroupe deux centres préexistants : le CEHD (Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense) basé à Vincennes, et le C2SD (Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense) à Paris, qui avait succédé au Centre de sociologie militaire. En trois ans, l'IRSEM s'est développé et a pris une dimension universitaire. Il est dirigé par un directeur et un adjoint, tous deux professeurs des universités et comprend des chercheurs universitaires, dont de jeunes doctorants ainsi que des militaires, qui travaillent sur sept axes de recherche : les nouveaux conflits, les armements et l'économie de défense, la sécurité européenne et transatlantique, la sécurité régionale comparée, défense et société, l'histoire de la défense et de l'armement et les enjeux juridiques de la défense.

L'IRSEM a été doté d'un conseil scientifique à l'été 2011, qui se compose de 14 personnalités du monde académique et universitaire et de 6 membres de droit représentant les institutions. Ce nouvel organe a notamment pris en charge l'attribution d'allocations de thèses et postdoctorales, ce qui est de nature à contribuer de façon effective à l'émergence d'une relève stratégique.

Les publications qui ont débuté en 2010 sont nombreuses. A la fin de l'année 2012, on dénombre 21 numéros des *Etudes*, 17 *Cahiers*, 7 *Paris Papers* publiés en anglais, 20 *Fiches*, ainsi que la Revue théorique *Champ de mars*, sans oublier les *Bilans stratégiques* pour les années 2009, 2010, et 2011. Toutes ces publications sont accessibles sur le site Internet de l'Institut.

De ses quatre missions - produire de la recherche stratégique ouverte, participer au rayonnement de la pensée stratégique, ainsi qu'à l'enseignement militaire supérieur et enfin, encourager l'émergence d'une relève stratégique - il faut admettre que la contribution de l'IRSEM à l'enseignement militaire supérieur reste limitée. Néanmoins, l'IRSEM est un des centres spécialisés dans la défense qui peut se prévaloir d'un bilan satisfaisant et apparaît comme un pôle de recherche interdisciplinaire en droit, science politique, sociologie, histoire et stratégie.

¹²⁴ L'AERES a été mise en place en 2007 (décret N°2006-1334 du 3 novembre 2006)

Les centres de recherche des écoles militaires

Le ministère de la défense a également développé des centres de recherche dans les grandes écoles militaires qui, délivrant des masters, doivent s'appuyer réglementairement sur des centres de recherche. Ainsi l'École navale a mis en place l'Institut de Recherche de l'École navale (IRENav), centre de recherche pluridisciplinaire orienté vers le domaine maritime et son développement durable qui travaille également avec l'ENSAM (École nationale supérieure d'arts et métiers), en lien avec le pôle de compétitivité Pôle Mer Bretagne. De même, l'École de l'air de Salon de Provence a créé un Centre de recherche de l'Armée de l'Air (CReA). C'est en particulier pour respecter cette législation des Masters que l'École spéciale militaire de St Cyr a développé le Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (CREC) qui comporte 4 pôles : éthique et environnement juridique, défense et sécurité européenne, action globale et forces terrestres, sciences et technologies de défense.

Les conséquences des réformes universitaires

L'affaiblissement des études universitaires de relations internationales et de défense s'explique également par les effets induits des réformes successives de l'enseignement supérieur, sur les centres de recherche en relations internationales et en défense. Comme la majorité de ces centres était de petite taille, les nouveaux principes de gouvernance en vigueur dans l'université ont conduit à leur regroupement. Il en résulte que depuis 2006, la plupart des centres existants a été invitée à fusionner avec d'autres centres travaillant dans des domaines différents, parfois très éloignés de leurs préoccupations. Les enseignants-chercheurs spécialisés dans les relations internationales et la défense sont désormais minoritaires au sein de grands ensembles dominés par les représentants d'autres disciplines. Non seulement, ils ont moins de visibilité mais ils risquent à terme de disparaître en raison du nouveau rapport de forces. On aurait pu imaginer la fusion de centres dont les programmes de recherches étaient convergents mais a été privilégié le regroupement des équipes de recherche en un même lieu géographique.

La situation des études en relations internationales, de défense et de sécurité risque donc de s'aggraver dans les années à venir et si l'on veut empêcher qu'elles ne disparaissent, il convient de s'interroger sur les raisons de l'échec des projets avancés pour remédier à la situation.

Comment expliquer l'échec de ces projets ?

Les rapports produits par les divers groupes d'études au cours des dix dernières années ont tous porté à quelques détails près le même diagnostic mais aucun projet n'a pu être mis en œuvre en l'absence d'une forte volonté politique pour le faire aboutir et d'un consensus minimal entre les différents acteurs, à savoir les universitaires, les chercheurs, les militaires et les représentants des différentes institutions concernées.

S'agissant de l'université, il faudrait créer les conditions favorables à la reconnaissance de la discipline des « relations internationales » et parvenir à un consensus sur la mise en place d'une nouvelle section au CNU. Par ailleurs, on ne peut faire abstraction du fait que les auteurs des différents projets évoqués ci-dessus dissimulaient mal leurs ambitions de carrière et ne pouvaient que se heurter à l'hostilité de leurs collègues qui les soupçonnaient notamment de vouloir capter à leur profit les maigres crédits existants. Petites et grandes ambitions se neutralisent mutuellement mais il faudra en tenir compte à l'avenir si on veut présenter un projet qui ait quelque chance de réussir.

POURQUOI LA NECESSITE D'UNE UNIVERSITE DE DEFENSE ?

L'enjeu est important pour l'avenir du pays. La France peut-elle se passer d'une réflexion théorique dans le domaine des relations internationales, de la défense et de la stratégie ? Si elle s'en privait, elle devrait renoncer à son ambition d'exercer une influence significative au niveau mondial. Certes, la France n'a pas les capacités des Etats-Unis qui ont pensé et mis en place la « globalisation » de l'économie et ont également affirmé leur prépondérance dans le domaine de la stratégie. Mais elle devrait se doter des moyens qui lui permettraient de davantage faire entendre sa voix sur la scène internationale. Toutefois, on peut craindre que les élites françaises et européennes n'aient pas tiré les leçons de l'histoire et se complaisent dans une vision du monde en porte à faux par rapport au jeu des puissances.

En tout cas, si la France persiste à sous-estimer la nécessité d'une recherche fondamentale dans le domaine des relations internationales et des politiques de sécurité, elle risque de ne plus pouvoir penser le monde sinon selon des concepts inventés par d'autres.

Les contours d'une université de défense

Quels pourraient être les contours d'une université de défense dans la situation actuelle de l'université française et des écoles militaires ? La création d'une université de défense permettrait de rassembler universitaires et chercheurs issus de différentes disciplines des sciences humaines, telles que Droit, Economie, Gestion, Science Politique, Sociologie, Histoire, Géographie, Anthropologie ou Philosophie, mais également des industriels et des ingénieurs de l'armement.

S'il convient de regrouper les chercheurs français, il ne faut pas pour autant négliger les chercheurs étrangers. En les associant à ce projet, on pourrait poser les fondations d'une future université européenne de défense. Cette université permettrait d'assurer un enseignement dans le domaine des relations internationales, de la sécurité et de la stratégie dans le cadre de Masters et d'une école doctorale. Cet enseignement s'adosserait à un grand centre de recherche auquel seraient rattachés des chercheurs permanents mais auquel pourraient également s'agréger des chercheurs isolés dans les universités, ainsi que des militaires.

COMMENT REUSSIR LA CREATION D'UNE UNIVERSITE DE DEFENSE ?

Parmi les réformes conduites par Pierre Joxe en tirant les leçons de la Guerre du Golfe en 1990-1991, la création du Collège Interarmées de Défense (CID) a indéniablement contribué à renforcer la cohérence de la formation des officiers supérieurs. Le CID a succédé aux différentes Ecoles Supérieures de Guerre qui dépendaient jusqu'alors de leur armée de rattachement et a ouvert ses portes à l'Ecole militaire le premier septembre 1993. En janvier 2011, il a changé d'appellation pour revenir aux sources et s'appelle désormais « Ecole de Guerre ». Sa finalité reste identique et assure l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré pour les trois armées, la gendarmerie, la Direction générale de l'armement (DGA), le Service du commissariat des armées (SCA) et le Service de santé des armées (SSA). Chaque promotion regroupe environ 300 officiers français et étrangers et près de 70 nationalités sont représentées, ce qui contribue au rayonnement de la pensée militaire française dans les pays concernés. L'Ecole de Guerre constitue donc bien la raison d'être de l'Ecole militaire.

Or, si l'on considère que toute formation de haut niveau doit être associée à la recherche, il faut donner une véritable cohérence à

l'Ecole militaire à travers les trois pôles installés sur son site que sont la formation, la recherche et la doctrine.

Aussi tout projet d'Université de défense doit-il s'adosser à la fois sur l'Ecole de Guerre en y associant le pôle recherche, qui lui donnerait une crédibilité scientifique, et sur le pôle doctrine piloté par le Centre Interarmées de Concepts, Doctrine et Expérimentation (CICDE), qui lui donnerait la crédibilité opérationnelle. Ne serait-ce pas d'une certaine façon renouer avec la vocation originelle de l'Ecole militaire telle qu'elle avait été conçue au siècle des Lumières ?

Ces trois piliers existent déjà de sorte qu'il ne s'agirait pas d'une énième refondation mais plutôt d'une réorganisation à coût quasi constant, laquelle conférerait à l'Ecole militaire une véritable légitimité au niveau international et contribuerait à son rayonnement.

Une telle réforme implique la mise en place d'une autorité universitaire associée au commandement militaire, comme le suggère l'amiral (2^{ème} Section) Jean Dufourcq.¹²⁵ Cet universitaire de haut niveau serait le garant de la cohérence et de la qualité des travaux de recherche menés dans cette enceinte. Il aurait également en charge la conception puis la mise en œuvre d'un système de validation académique débouchant sur l'obtention de diplômes universitaires reconnus et conformes au système européen LMD (Licence, Master, Doctorat). Des thèses pourraient éventuellement être préparées dans le cadre d'une école doctorale créée au sein de l'Ecole militaire.

L'universitaire en question devrait jouir d'une autorité académique incontestable, connaître les arcanes administratives des Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de l'Education Nationale, et maîtriser les questions de défense et de sécurité globale. L'amiral Dufourcq estime qu'« il faut à l'Ecole militaire un Commandant militaire et un Recteur académique »¹²⁶ et propose qu'à ces autorités militaire et académique « se rattachent trois responsables de chacun des pôles constitutifs du campus, un directeur de la formation, un directeur de la recherche et un directeur du rayonnement »,¹²⁷ ce qui impliquerait la mise œuvre

¹²⁵ Amiral Jean Dufourcq, rédacteur en chef de la revue de *Défense nationale*, Tribune N°282, « Pour une université stratégique à l'Ecole militaire », 31 octobre 2012, site internet www.defnat.com ou aussi sur le site alliance géostratégique : www.alliancegeostrategique.org

¹²⁶ Ibidem

¹²⁷ Id Ibid.

d'une organisation collégiale intermédiaire à définir permettant une remise à plat des relations entre la quarantaine d'entités présentes¹²⁸ sur le site, pour créer les synergies indispensables évitant les redondances dans un budget contraint.

*

Alors que les forces armées françaises risquent de connaître une réduction de leur format en raison d'un contexte budgétaire très difficile, il est essentiel de renforcer le rôle de l'École militaire comme pôle d'expertise et de rayonnement stratégique reconnu non seulement au niveau national mais surtout au niveau international. La France qui a la légitime ambition de vouloir jouer un rôle majeur sur la scène mondiale doit ainsi s'appuyer sur son outil de défense dont l'efficacité, largement prouvée au Mali, est reconnue par ses alliés. Paradoxalement, la recherche stratégique française reste en retrait en raison de la faiblesse des moyens alloués, de l'émiettement des structures où elle s'inscrit, du défaut de reconnaissance académique et du manque de visibilité médiatique, alors que certains de nos alliés européens, à défaut d'être massivement sur le terrain, savent occuper la scène du débat stratégique.

Après quarante années de tergiversations sur la recherche stratégique, il serait temps de définir un projet cohérent qui consoliderait les avancées effectuées autour de l'enseignement militaire supérieur et s'articulerait étroitement à une recherche de type universitaire.

*

* *

¹²⁸ Ces 40 entités de tailles différentes dépendent d'autorités ministérielles différentes : Premier ministre, ministère de la Défense, ministère de l'Intérieur, etc ...

Notes de Lecture

Zaki Laïdi, *Le monde selon Obama. La politique étrangère des Etats-Unis*, Editions Champs actuel, 2012.
 Justin Vaïsse, *Barack Obama et sa politique étrangère (2008-2012)*, Editions Odile Jacob, 2012.

Par **DANIEL COLARD**, professeur honoraire des Universités, spécialiste des questions internationales

Ces deux auteurs sont bien connus des spécialistes et des chercheurs qui ont beaucoup écrit. Le premier est directeur de recherches à Sciences Po au Centre d'études européennes, le second est directeur de recherche à la Brookings Institution de Washington et spécialiste de l'histoire politique des Etats-Unis.

Leurs deux ouvrages consacrés au premier mandat du Président Obama (2008-2012), tout en étant assez différents, se complètent et se rejoignent sur le fond. Il en va de même en ce qui concerne la personnalité présidentielle : Obama n'est pas un doctrinaire ou un idéologue comme son prédécesseur George Bush fils ; c'est un réaliste, un pragmatique, un président ouvert sur le monde. Il arrive au pouvoir dans un contexte de crises au moment où on évoque le déclin des Etats-Unis et où l'Amérique est empêtrée dans deux conflits internationaux : le retrait planifié d'Afghanistan et le retrait complet d'Irak (après 2003). Il adopte ce que J.Vaïsse appelle une « gestion empirique et prudente du leadership américain : pas de mission universelle ou du rôle salvateur de l'Amérique ».

Les deux chercheurs qui font preuve d'une grande honnêteté intellectuelle laissent naturellement entendre que le premier président noir avait au début suscité beaucoup d'espoir sur le plan national et international, et qu'il avait assez vite beaucoup déçu. Sa marge de manœuvre était d'ailleurs limitée dans le temps et dans l'espace, vu l'héritage qu'il avait dû assumer en arrivant à la Maison Blanche. Son prix Nobel de la paix était prématuré.

Point d'accord important entre les deux auteurs : l'importance politique de la capture de Ben Laden et, plus considérable, il restera dans l'histoire comme le « Président du pivot », c'est à dire la volonté « d'adapter le leadership et la puissance des Etats-Unis à un système multipolaire globalisé en donnant la priorité de son action à la région Asie-Pacifique, région où se trouvent désormais les puissances émergentes (Chine+ Inde) qui vont compter au XXI^e siècle.

Cette stratégie nouvelle d'Obama a immédiatement deux conséquences diplomatiques : le retrait progressif du Grand Moyen-Orient et l'éloignement des Etats-Unis du Vieux continent européen. Z.Laïdi consacre à ces deux évènements de longs et intéressants développements (chapitres 7 et 8). J.Vaïsse, lui, insiste davantage sur Obama le « diplomate » qui pratique une *realpolitik* avec la main tendue au monde arabe et à la Chine, voire à l'Iran, et recherche un « reset » avec la Russie.

Le Président connaîtra des demi-échecs et des demi-succès, les deux auteurs étant largement d'accord sur le bilan de ces quatre ans de politique internationale. En résumé, à la rubrique échecs ou demi-échecs, ils notent l'impossibilité de faire progresser au Proche-Orient le processus de paix entre Israël et les Palestiniens, ce dernier étant complètement bloqué entre 2008 et 2012. C'est sans doute le plus lourd échec de la présidence ; autres déboires l'échec de la main tendue aux « Etats voyous » (Iran) et à la Russie quant à la politique de « remise à zéro » des relations entre les deux Etats, et la volonté « d'associer les Etats émergents dans une gouvernance mondiale rénovée ou renouvelée qui n'a pas donné grand chose. Enfin, l'ambition d'Obama de sortir l'Amérique de la Crise et de ses dettes en restaurant l'économie du pays n'a pas été à la hauteur des espoirs suscités.

Dans la colonne succès ou quasi succès, les chercheurs avancent successivement : la mort de Ben Laden, les retraits d'Irak et d'Afghanistan, le pivot vers l'Asie, l'Amérique redevenant un acteur dans cette région stratégique avec en plus le redéploiement de la marine américaine dans le Pacifique, le renforcement aussi d'une alliance bilatérale avec les pays voisins de la Chine. Le président Obama dans une allocution au printemps de 2012, quelques mois avant sa réélection le 6 novembre pour un second mandat, dressait un bilan de sa politique étrangère dans les termes suivants : « Aujourd'hui, nous pouvons dire avec confiance et fierté : les Etats-Unis sont plus en sécurité, plus forts, plus respectés dans le monde, car alors même que nous faisons ce qu'il faut pour mettre fin à ces guerres, nous avons aussi créé les fondations d'une nouvelle ère de leadership américain ».

Ce plaidoyer *pro domo* s'inscrit dans le cadre d'un discours électoral, mais on ne peut contester que le chef de l'Etat a rempli une partie de la mission qu'il s'était fixée, à savoir « formuler une posture internationale mieux adaptée » au système international en pleine mutation avec la crise mondiale économique, monétaire et financière qui éclata en 2008.

Selon Justin Vaïsse, depuis la chute de l'Empire soviétique, les Etats-Unis auraient connu – depuis 1989-1991 – trois phases

distinctes dans le domaine de la politique étrangère : d'abord un « moment unipolaire » (1991-2001), puis une décennie de guerre contre le terrorisme qui se termine en 2011 avec l'élimination de Ben Laden et le début d'un « printemps arabe » ; enfin, une nouvelle étape avec l'annonce du « pivot stratégique » de l'Amérique vers l'Asie-Pacifique.

Zaki Laïdi de son côté montre bien que l'hôte de la Maison Blanche est parvenu à « redorer le blason de son pays », même si l'imperium américain est contesté et si de nombreux problèmes issus de la Mondialisation ne sont toujours pas maîtrisés ou résolus. La puissance américaine « démontre plus que jamais sa capacité à se réinventer tout en essayant de rester fidèle à ses valeurs, à ses intérêts et à ses tropismes ». Cela étant, la politique étrangère de l'Amérique reste au « milieu du gué » ; elle demeure inachevée. La réélection d'Obama lui permettra de la compléter parce qu'il aura les mains libres et qu'il aura surmonté l'héritage encombrant de son sulfureux prédécesseur.

Au total, ces deux ouvrages consacrés à ce Président noir présentent aux lecteurs une lecture très équilibrée de ses actions internationales et donnent une évaluation originale et tout en nuances de ce Président de transition. L'Amérique n'a plus la prétention de pouvoir régler seule tous les problèmes de la Planète. Il reviendra aux historiens de formuler un jugement plus conséquent après le deuxième mandat qui couvre la période 2013-2016 ; au total, une gouvernance allant de 2009 à 2016. Obama s'est finalement assez bien coulé dans le moule de ses illustres prédécesseurs. Certains ont parlé de « son style asiatique » à cause de son impassibilité et de son manque de spontanéité et de la mise en valeur du concept de « pivot ». Il est vrai que l'identité du président demeure en partie une énigme. Mais dans celle-ci, on trouve une indéniable volonté de réussir, ce qu'il est parvenu à faire en ayant connu une enfance et une vie très compliquées...

*

« *Deutschland einig Vaterland. Die Geschichte der Wiedervereinigung* » par Andreas Rödder - Munich, Verlag C.H. Beck, 2009, 490 p.

Par **JEAN KLEIN**, Professeur émérite de l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

Vingt ans après l'effondrement de l'ordre bipolaire et l'amorce du processus qui a débouché sur l'accession de l'Allemagne unie à la pleine souveraineté, Andreas Rödder, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Mayence, a publié un ouvrage dont l'ambition est de retracer les différentes étapes de la réunification allemande, de souligner le rôle des acteurs qui ont contribué au succès de cette entreprise et de mettre en évidence les obstacles qu'ils ont dû surmonter pour atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixés. Pour mener à bien ce projet, l'auteur a pris appui sur l'abondante littérature consacrée à son sujet et s'est livré à une enquête approfondie pour reconstituer les voies empruntées et les moyens mis en œuvre pour promouvoir l'unité allemande dès lors qu'elle était souhaitée par la majorité de la population est-allemande et que le chancelier Kohl s'était prononcé clairement en sa faveur. Enfin, il aborde de front les problèmes auxquels a été confronté l'Allemagne unie du fait de la fusion de deux Etats - la République fédérale d'Allemagne (RFA) et la République démocratique allemande (RDA) - qui avaient suivi des parcours divergents au lendemain de la seconde guerre mondiale et s'étaient trouvés dans des camps opposés pendant la période de la guerre froide.

L'auteur se livre à des considérations pertinentes sur le mode opératoire de l'unification, le chancelier Kohl ayant décidé brûler les étapes en créant l'Union monétaire, économique et sociale, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1990, et en optant pour l'adhésion de la RDA au système constitutionnel de la RFA selon la procédure expéditive prévue par l'article 23 de la loi fondamentale. En outre, il souligne l'articulation entre les aspects intérieurs et extérieurs de l'unification allemande, en rappelant les changements intervenus sur la scène internationale après l'accession au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev et les requêtes formulées par les quatre puissances responsables de l'Allemagne pour préserver les équilibres sur lesquels reposait la sécurité en Europe. Il s'agissait essentiellement du maintien de l'Allemagne unie dans l'OTAN, de son intégration dans une Europe dotés de pouvoirs renforcés, de la limitation de ses forces armées et de ses armements et de la reconnaissance de

l'intangibilité de la frontière germano-polonaise le long de l'Oder et de la Neisse. Ces questions ont été tranchées par le « traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne » signé à Moscou le 12 septembre 1990 et les garanties qu'il prévoit sont de nature à dissiper les inquiétudes relatives à une renaissance des ambitions hégémoniques allemandes.

En France, on se souvient du propos tenu par François Mauriac en février 1939 - « d'autres pays ont une vocation, l'Allemagne n'a qu'une fatalité : celle de recréer indéfiniment autour d'elle la coalition de la peur »¹²⁹ - et de la mise en garde formulée par Hubert Beuve-Méry contre les visées du III^{ème} Reich dans un essai paru la même année sous l'égide du Centre d'études de Politique étrangère.¹³⁰ Cinquante plus tard, les sentiments des Français avaient changé et ils ont salué dans leur grande majorité la reconstitution de l'unité allemande même si des craintes étaient exprimées çà et là sur la volonté de l'Allemagne, puissance économique dominante, d'imposer son modèle à l'Europe. Aussi ne peuvent-ils que souscrire au vœu formulé par l'auteur dans l'épilogue de son livre. Prenant acte de l'heureux dénouement de la crise provoquée par l'effondrement du système des blocs et la faillite du régime est-allemand, il estime que les problèmes soulevés par l'unification de son pays ont été résolus de manière satisfaisante et que l'on peut espérer selon les paroles de l'hymne national de la RDA composé en 1949 par Johannes Robert Becher, qu'un « soleil radieux luira de nouveau sur une Allemagne unie, surgie des ruines et se tournant résolument vers l'avenir ».¹³¹

Il ne saurait être question de retracer les différentes étapes du processus de l'unification telles que les présente Andreas Rödder, ni de suivre le fil de sa démonstration lorsqu'il tente d'expliquer les variations du comportement des Allemands qui semblaient s'être accommodés de la division de leur pays dans les années 1980 mais se sont prononcés massivement en faveur de la réunification dès lors que prévalut le sentiment de leur appartenance à une nation commune (*Wir sind ein Volk*). On sait que l'émancipation des

¹²⁹ « *Mémoires Politiques* » de François Mauriac - Paris, Grasset, 1967, p. 67

¹³⁰ H. Beuve-Méry : « *Vers la plus grande Allemagne* » - Paris, Paul Hartmann, éditeur, 1939

¹³¹ Les paroles de la première strophe de l'hymne national s'énoncent comme suit : « Auferstanden aus Ruinen und der Zukunft zugewandt, lass uns Dir zum Guten dienen Deutschland, einig Vaterland. Alte Not gilt es zu zwingen und wir zwingen sie vereint, denn es muss uns doch gelingen, dass die Sonne, schön wie nie, über Deutschland scheint »

nations captives d'Europe centrale et orientale et le refus de l'Union soviétique de recourir à la force pour maintenir les régimes socialistes ont créé les conditions favorables à la reconstitution de l'unité allemande mais on ne saurait sous-estimer le rôle majeur joué en l'occurrence par le chancelier Kohl. L'auteur souligne à juste titre les talents qu'il a déployés pour faire aboutir le projet dont il avait esquissé les grandes lignes dans sa déclaration devant le Bundestag du 28 novembre 1989 et l'habileté dont il a fait preuve pour atteindre l'objectif qu'il s'était fixé. Après l'acceptation par Mikhaïl Gorbatchev du principe de l'unification allemande au début de l'année 1990, le processus s'est accéléré et Helmut Kohl n'a pas hésité à intervenir dans la campagne des élections législatives du 18 mars en RDA, contribuant ainsi à la victoire des partis se réclamant de « l'alliance pour l'Allemagne. Les négociations menées ultérieurement avec le gouvernement de Lothar de Maizière ont permis de fixer le cadre juridique et de régler les modalités pratiques de l'unification et, le 3 octobre 1990, le pari du chancelier fédéral était gagné. Comme les négociations dites 2 + 4 avaient également débouché sur un règlement satisfaisant des aspects extérieurs de la question allemande, le but fixé par le préambule de la loi fondamentale du 23 mai 1949 et le traité conclu le 26 mai 1952 entre la RFA et trois puissances alliées (*Deutschlandvertrag*) était atteint. L'Allemagne réunifiée accédait à la pleine souveraineté et le peuple allemand dans son ensemble était désormais en mesure d'apporter sa contribution à « la paix du monde dans le cadre d'une Europe unie ».

Si la reconstitution de l'histoire de la réunification allemande par Andreas Rödder répond à l'attente de tous ceux qui souhaitent avoir une vue d'ensemble sur la manière dont elle s'est réalisée et sur les problèmes qu'elle a soulevés, il n'en reste pas moins que dans des domaines particuliers le lecteur reste sur sa faim. Ainsi on regrette la discrétion dont fait preuve l'auteur dans l'évocation de la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne unie dans les années 1990 alors qu'il consacre de longs développements aux mesures économiques et sociales prises à la même époque pour faciliter le rapprochement entre les Allemands de l'Est et de l'Ouest et créer les conditions favorables au relèvement des nouveaux *Länder*. Or, les ambiguïtés de la politique allemande dans les Balkans, notamment après la proclamation de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie et les réticences des dirigeants de Berlin à participer à des opérations de maintien et de rétablissement de la paix en dehors de la zone couverte par le traité de l'Atlantique Nord (*out of area*) auraient mérité un commentaire, sinon un examen

approfondi. La même observation vaut pour les controverses suscitées par la publication des ouvrages de Gregor Schöllgen et de Hans Peter Schwarz,¹³² le retour de la « puissance centrale sur la scène mondiale » ayant parfois été interprété comme le signe avant-coureur de l'émergence d'une puissance hégémonique au cœur de l'Europe. On ne trouve pas trace dans le livre de Andreas Rödder du débat qui s'est instauré sur ce point en France et c'est en vain que l'on chercherait dans sa bibliographie le nom de Stephan Martens, professeur au département d'études germaniques de l'Université de Bordeaux, qui s'est attaché à dissiper ces phantasmes dans des écrits qui font autorité.¹³³

Par ailleurs, la question de la « nation allemande dans l'Europe divisée »¹³⁴ donne parfois lieu à des appréciations discutables. Ainsi l'auteur laisse entendre que vers la fin des années 1980 les Allemands avaient renoncé à la perspective de la réunification de leur pays et s'étaient accommodés *volens nolens* de la coexistence de deux Etats allemands, dans la mesure où le maintien du statu quo était perçu comme le garant de la paix en Europe et où la coopération interallemande permettait d'améliorer le sort des habitants de la RDA. Certes, ce sentiment prévalait parmi les dirigeants du SPD et, à la veille de la chute du mur de Berlin, les documents préparatoires du Congrès du parti social-démocrate prévoyaient l'abandon de toute référence à la réunification, alors que la visée de l'Ostpolitik de Willy Brandt était la création d'un « ordre de paix en Europe permettant au peuple allemand de recouvrer son unité par une libre autodétermination ».¹³⁵ Même Egon Bahr, l'architecte de l'Ostpolitik, s'est résigné au maintien du statu quo et a proposé de consacrer juridiquement la division de

¹³² Voir : « *Die Macht in der Mitte Europas. Stationen deutscher Aussenpolitik von Friedrich dem Grossen bis zur Gegenwart* » par Gregor Schöllgen - Munich, C.H. Beck, 1992 et « *Die Zentralmacht Europas. Deutschlands Rückkehr auf die Weltbühne* » par Hans-Peter Schwarz - Berlin, Siedler verlag, 1994

¹³³ Voir notamment : « *Allemagne. La nouvelle puissance européenne* » par Stephan Martens - Paris, Presses universitaires de France, 2002

¹³⁴ Sur ce thème on ne saurait trop recommander la remarquable étude de Eberhard Schulz : « *Die deutsche Nation in Europa. Internationale und historische Dimensionen* » - Bonn, Europa Union Verlag, 1982. Elle a été entreprise sous l'égide de l'Institut de recherche de la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik dont l'auteur était directeur-adjoint

¹³⁵ Les lettres sur l'unité allemande figurant en annexe du traité de Moscou du 12 août 1970 et du traité régissant les relations entre les deux Etats allemands du 21 décembre 1972 (Grundvertrag) ne laissent pas le moindre doute sur la finalité de l'Ostpolitik du chancelier Willy Brandt.

l'Allemagne dans un essai ¹³⁶ qui se présentait comme une réponse aux ouvertures faites par Mikhaïl Gorbatchev dans son livre manifeste intitulé « Perestroïka »¹³⁷

En revanche, le chancelier Kohl n'a pas cédé à cette tentation et les débats qui se sont instaurés au Bundestag à l'automne 1988 ont mis en évidence les différences entre les positions de la CDU et du SPD sur la finalité de la *Deutschlandpolitik* et sur la nécessité de maintenir la cap fixé par le préambule de la loi fondamentale de 1949. Ces clivages expliquent dans une large mesure le cours des événements après la chute du mur de Berlin et les déboires de la social-démocratie lors des premières élections libres en RDA, en dépit du ralliement de Willy Brandt au mouvement en faveur de l'unité et du retentissement de son appel : « Jetzt muss zusammen wachsen was zusammen gehört ». Le débat sur le bien-fondé et les modalités de la réunification s'est poursuivi au sein du SPD jusqu'à la fin de l'année et le ton donné par M. Oskar Lafontaine à la campagne pour les élections législatives panallemandes de décembre 1990 n'a pas été étranger à l'échec de son parti et à la prolongation de « l'ère de Kohl » (p. 299).

Enfin, le lecteur français ne peut rester insensible à la présentation partielle, voire partiale de la politique de son pays. Ainsi l'auteur laisse entendre que le Président Mitterrand partageait les préventions de Madame Thatcher à l'égard de l'unification allemande (p. 46), tout en concédant que sa politique s'est démarquée de celle de la « dame de fer » après qu'il eut obtenu du chancelier Kohl l'inscription de ce projet dans la perspective d'une intégration monétaire, économique et politique de l'Europe (p. 160 sq.). Toutefois, l'accent est mis sur l'ambivalence de l'attitude des dirigeants français qui n'auraient suivi le mouvement que de mauvaise grâce et n'auraient pas dissimulé leur attachement au statu quo. Tout différent aurait été le comportement des Etats-Unis qui auraient prêté dès l'origine une oreille attentive aux aspirations nationales du peuple allemand et appuyé sans réserve la politique du chancelier Kohl.

On est en droit de contester cette vision schématique de l'histoire et Frédéric Bozo ne s'en est pas privé dans un livre¹³⁸ qui soumet à

¹³⁶ « *Zum europäischen Frieden. Eine Antwort auf Gorbatschow* » - Berlin, Siedler, 1988

¹³⁷ « *Perestroïka. Vues nouvelles sur notre pays et le monde* » - Paris, Flammarion, 1987

une analyse rigoureuse les écrits des publicistes et des historiographes qui tentent d'accréditer la thèse d'une méfiance invétérée, voire d'une hostilité de la France à l'unification allemande. Pour la réfuter, il convient de rappeler que le général de Gaulle a déclaré dès 1959 que « la réunification des deux fractions en une seule Allemagne qui serait entièrement libre nous paraît être le destin normal du peuple allemand »¹³⁹ et qu'en 1965 il a esquissé les grandes lignes d'une politique de détente qui permettrait de résoudre le problème allemand dans « une Europe en état d'équilibre, de paix et de coopération d'un bout à l'autre du territoire que lui attribue la nature »¹⁴⁰. Certes, la personnalité et le style de François Mitterrand ne sauraient être comparés à ceux du fondateur de la Vème République mais on peut soutenir que la politique étrangère qu'il a conduite pendant la période cruciale ouverte par la chute du mur de Berlin s'inscrit dans la continuité de la politique gaulliste et s'articule étroitement à la politique de détente amorcée au milieu des années 1960 pour surmonter la division du continent en sphères d'influence. On regrette que Andreas Rödder n'ait pas intégré dans son livre l'apport de Frédéric Bozo à l'histoire de l'unification allemande et ait négligé la contribution de la diplomatie française au règlement des aspects extérieurs de la question allemande dans le cadre des négociations dites 2+4.¹⁴¹ En élargissant le champ de ses investigations sur la politique française vis-à-vis de l'Allemagne il aurait sans doute été amené à prendre ses distances par rapport aux jugements téméraires qu'elle inspire parfois à ses détracteurs.

*

* *

¹³⁸ « *Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande. De Yalta à Maastricht* » - Paris, Odile Jacob, 2005

¹³⁹ Conférence de presse du 25 mars 1959 - « *Discours et messages* », tome III - Paris, Plon, 1970

¹⁴⁰ Conférence de presse du 4 février 1965 - « *Discours et messages* », tome IV - Paris, Plon, 1970

¹⁴¹ Voir le témoignage de l'ambassadeur de France, Bertrand Dufourcq : « 2+4 ou la négociation atypique » - *Politique Etrangère*, N°2/2000.

Yves VILTARD a publié en 2012 cet ouvrage sur l'approche théorique de la Chine par les chercheurs américains

Yves Viltard



Qui a peur de la Chine ?

**La contribution des théoriciens
Américains à une croyance**

Défense & Stratégie Editions

Vous pouvez télécharger cette publication sur le site
<http://mjp.univ-perp.fr/defense/Etudes1viltard.pdf>

Observatoire Européen de Sécurité

Défense & Stratégie

Revue électronique publiée depuis mars 2002 par
l'Observatoire Européen de Sécurité

Comité de Rédaction

Patrice Buffotot, directeur de l'Observatoire européen de sécurité
David Hanley, professeur à l'Université de Cardiff
Jean Klein, professeur émérite à l'Université de Paris 1
Jean-Pierre Maury, professeur à l'Université de Perpignan
Pere Vilanova, professeur à l'Université de Barcelone
Yves Viltard, maître de conférences à l'Université de Paris 1

Pour nous contacter

Par Courrier :

Observatoire Européen de Sécurité
Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)
(UMR – CNRS 8209)
UFR 11- Centre Sorbonne
Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)
12 Place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05

Par Téléphone : 33 (1) 40.46.33.45

Par Internet : buffotot@univ-paris1.fr/defense/

Pour retrouver les anciens numéros de Défense & Stratégie et connaître les activités de l'Observatoire Européen de Sécurité, consultez le site Internet digithèque :

<http://mjp.univ-perp.fr>